



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 23  
Voix favorables : 23  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 21/03/2023

### DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 15 – DRT- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du  
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés  
de la faculté de droit et science politique*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

**Vu** l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 14 février 2023,

#### **Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :**

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la faculté droit et science politique ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la  
vie étudiante,**

#### **ANNEXES :**

##### **Diplômes nationaux**

**Hugues KENFACK**

##### **Licences**

MCC-LICENCE-MENTION DROIT-PT Accès santé-MONTAUBAN-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit double diplôme Droit et gestion-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit et science politique-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit -Toulouse-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit-Montauban-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Juriste d'entreprise-L3-2023-2024

## Masters

MCC-MASTER-MENTION-DA-DGEAA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-DPI-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-DTA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-JA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-JE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT DFA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-SF-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-ALED-M1-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DCEAI-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DICA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DL-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JAI-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-ETHIQUE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DF-PT DFE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-HDI-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DI-FI-FA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DN-PT FN-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DDN-PT DMC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DDN-PT IA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPA-PT IP-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPAPP-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPSC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CRP-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT DPFAM-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT DPFON-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DCT-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DPA-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DPG-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-SANTE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT DMSE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT DSTE-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT-DTEPS-2023-2024

## Diplômes d'université

MCC-DU-Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales-2023-2024
MCC-DU-Certificat européen master in comparative, international et european law-2023-2024
MCC-DU-Collège Supérieur de droit-2023-2024
MCC-DU-Diplôme Supérieur de Notariat-2023-2024
MCC-DU-Juriste conseil d'entreprises-2023-2024
MCC-DU-Master Européen en Science du Travail-2023-2024
MCC-DU-Spécialisation en Contentieux Administratif-2023-2024

<b>Type Diplôme : Licence</b>	
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT-LAS</b>
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>
Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.	
LANGUE ENSEIGNEMENT	
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
Pas de stage obligatoire	
<b>Autres modalités</b>	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens	
<b>Seconde chance</b>	
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.	
<b>Compensation</b>	
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis. Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.	
<b>Mineure santé</b>	
Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UT1 seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UT Capitole. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé	
<b>Note éliminatoire</b>	
/	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>	
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>	
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>	

LICENCE 1		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance		
Parcours-type		LAS - Droit - Montauban											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>																		
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Introduction au droit privé TD							3	Non	Oui									
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC						6	6	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction au droit public CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit public TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT						6	6	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																		
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES	porteur		30				5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
UE	S1	OPTION : une matière au choix							3	Oui	Oui									
Matière	S1	Initiation à la gestion	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Matière	S1	Informatique	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Matière	S1	Sociologie et psychologie sociale	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																		
Matière	S1	Compétences informationnelles	porteur			4,5														
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																		
UE	S1	LV1 : ANGLAIS	porteur			12			2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	LV2 : une langue au choix							2	Oui	Oui									
Matière	S1	Espagnol	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Allemand	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Italien	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Grec	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Latin	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Chinois	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
S1		BONIFICATION (voir annexe)																		
Semestre	S2	SEMESTRE 2																		
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>																		
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit des personnes et de la famille						6	6	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit civil CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit civil TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL						6	6	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit constitutionnel TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS						6	6	Oui	Oui									
Matière	S2	Histoire des institutions CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Histoire des institutions TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																		
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES	porteur		20				4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
UE	S2	ECONOMIE	porteur		30				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																		
UE	S2	Compétences informationnelles	porteur			4,5			1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																		
UE	S2	LV1 : ANGLAIS	porteur			12			2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	LV2 : une langue au choix							2	Oui	Oui									
Matière	S2	Espagnol	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Allemand	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Italien	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Grec	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Latin	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Chinois	porteur		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	MINEURE SANTÉ						10												
S2		BONIFICATION (voir annexe)																		

**Type Diplôme : Licence**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplôme en Droit et en Gestion</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français (sauf disposition spécifiques voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas de droit, il est soumis à la décision du jury d'examen, le président autorise les redoublements sur avis du jury de la formation.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		













## Type Diplôme : Licence

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Droit et science politique</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription. MESURES TRANSITOIRES: En 2023/2024 7 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2024/2025 6 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2025-2026 5 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance							
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE POLITIQUE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal							
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée						
Semestre	S1	SEMESTRE 5									192	27		30		Oui	Oui				
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 1</b>																			
UE	S1	METHODE DES SCIENCES SOCIALES				7	7	Oui	Oui												
Matière	S1	Méthode des sciences sociales CM	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h						
Matière	S1	Méthode des sciences sociales TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)											
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
UE	S1	DROIT DES INSTITUTIONS DE L'UE	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 2</b>																			
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				7	7	Oui	Oui												
Matière	S1	Institutions internationales CM	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h						
Matière	S1	Institutions internationales TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)											
UE	S1	CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA SOCIOLOGIE	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
UE	S1	PROBLEMES POLITIQUES CONTEMPORAINS	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
	S1	BONIFICATIONS (voir annexe)																			
Semestre	S2	SEMESTRE 6									165	48		30							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 1</b>																			
UE	S2	SOCIOLOGIE POLITIQUE				7	7	Oui	Oui												
Matière	S2	Sociologie politique CM	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h						
Matière	S2	Sociologie politique TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)											
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
UE	S2	HISTOIRE DES THEORIES POLITIQUES	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 2</b>																			
UE	S2	HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1h						
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES TECHNIQUES</b>																			
UE	S2	DOSSIER D'ETUDE		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)											
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																			
UE	S2	LANGUES : une langue au choix				3	3	Oui	Oui												
Matière	S2	Anglais		21				Non	Non	CCI (CC Intégral)											
Matière	S2	Espagnol		21				Non	Non	CCI (CC Intégral)											
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)																			

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT - TOULOUSE</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription. MESURES TRANSITOIRES: En 2023/2024 7 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2024/2025 6 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2025-2026 5 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 2	198	45		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL (personnes et famille)</b>				7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL (personne et familles) (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>				7	7	Oui	Oui			Écrit			
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	<b>HISTOIRES DES INSTITUTIONS</b>				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		Écrit	1H
Matière	S2	Histoire des institutions CM	33				4	Non	Oui						
Matière	S2	Histoire des institutions TD		13,5			3	Non	Oui						
UE	S2	<b>HISTOIRES DES INSTITUTIONS (sans TD)</b>				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		Écrit	1H
Matière	S2	Institutions européennes CM	33				4	Non	Oui						
Matière	S2	Institutions européennes TD		13,5			3	Non	Oui						
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>													
UE	S2	<b>OPTION</b>				3	3								
Matière	S2	Introduction à la science politique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Ethnologie juridique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire des institutions de l'antiquité	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Grands problèmes économiques contemporains	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Droit andorran (réservé aux résidents andorrans *)	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	ANNUEL	<b>Compétences informationnelles</b>		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais (auto-formation en ligne)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol (auto-formation en ligne)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand (en présentiel)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien (en présentiel)		13,5						CCI (CC Intégral)					
	S2	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

**choix de TD : le choix du semestre 1 impose le choix du semestre 2**

	Semestre 1	Semestre 2
Choix n°1	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction au droit public	ET Droit constitutionnel
Choix n°2	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°3	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°4	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes
Choix n°5	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes



LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4	198	45		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile) ( sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédure pénale CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
UE	S2	Procédure pénale TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h		
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit fiscal CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit fiscal TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT FISCAL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>													
UE	S2	<b>OPTION</b>				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire du droit privé	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	Histoire des institutions publiques	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	Private and public law fundamentals	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
Matière	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>														
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui							
	S2	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>														

**CHOIX DE TD : le choix de la série TD au semestre 3 impose le choix au semestre 4**

	Semestre 3	Semestre 4
Choix n°1	Droit civil 1 et Droit administratif 1	Droit civil 2 et Droit administratif 2
Choix n°2	Droit civil 1 et Droit des affaires 1	Droit civil 2 Et Droit général des sociétés
Choix n°3	Droit civil 1 et droit pénal	Droit civil 2 et Procédure pénale
Choix n°4	Droit civil 1 et droit européen	Droit fiscal et droit général des sociétés
Choix n°5	Droit administratif 1 et Droit européen	Droit administratif 2 et Droit fiscal
Choix n°6	Droit administratif 1 et Droit pénal	Droit administratif 2 et Procédure pénale

















LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S2	<b>PARCOURS DROIT SOCIAL</b>													
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit du travail 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 CM		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION (s</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	<b>BONIFICATIONS ( voir annexe)</b>													



## Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<b>DROIT - MONTAUBAN</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée à un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.		
<b>MESURES TRANSITOIRES:</b> En 2023/2024 7 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2024/2025 6 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2025-2026 5 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux Sessions d'examen</i>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		











LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S1	PARCOURS DROIT PRIVE (1 parcours de TD au choix)													
	S1	CHOIX TD : Droit civil des biens et Droit du travail 1													
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)</b>						Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33			6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30												
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5											
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non						
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S1	Italien		12				Non	Non						
Matière	S1	Grec		12				Non	Non						
Matière	S1	Latin		12				Non	Non						
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non						
	S1	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S1	<b>CHOIX TD : Droit civil des biens et Droit des groupements et des sociétés</b>													
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES</b>						Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des groupements et des sociétés CM	33			6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des groupements et des sociétés TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30												
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5											
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non						
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S1	Italien		12				Non	Non						
Matière	S1	Grec		12				Non	Non						
Matière	S1	Latin		12				Non	Non						
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non						
	S1	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S1	PARCOURS PUBLIC ( 1 parcours de TD au choix)													
	S1	CHOIX TD : Droit administratif et Droit européen matériel													
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL</b>						Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen matériel CM	33			6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit européen matériel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30												
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5											
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non						
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S1	Italien		12				Non	Non						
Matière	S1	Grec		12				Non	Non						
Matière	S1	Latin		12				Non	Non						
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non						
	S1	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S1	<b>CHOIX TD : Droit européen matériel et droit des groupements et des stés</b>													
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen matériel CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit européen matériel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES</b>						Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des groupements et des sociétés CM	33			6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des groupements et des sociétés TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30												
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5											
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non						
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S1	Italien		12				Non	Non						
Matière	S1	Grec		12				Non	Non						
Matière	S1	Latin		12				Non	Non						
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non						
	S1	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 6	231	55,5		30									
	S2	PARCOURS PRIVE (1 couple de TD au choix)													
	S2	CHOIX TD : Droit civil et Droit du travail													
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL (relations collectives)				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit du travail TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui						
UE	S2	LV2 : un langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S2	Italien		12				Non	Non						
Matière	S2	Grec		12				Non	Non						
Matière	S2	Latin		12				Non	Non						
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non						
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S2	<b>CHOIX TD : Droit civil et Droit judiciaire privé</b>													
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille</b>	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil CM		13,5			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit civil TD					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT JUDICIAIRE PRIVE</b>	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit judiciaire privé CM		13,5			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit judiciaire privé TD	33				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL (relations collectives) (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui						
UE	S2	<b>LV2 : un langue au choix</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S2	Italien		12				Non	Non						
Matière	S2	Grec		12				Non	Non						
Matière	S2	Latin		12				Non	Non						
Matière	S2	Chinois						Non	Non						
	S2	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S2	PARCOURS PUBLIC ( 1 parcours de TD au choix)													
	S2	CHOIX TD : Contentieux administratif et Droit international 1													
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Contentieux administratif TD					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM		13,5			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit international 1 TD	33				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL (relations collectives) (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui						
UE	S2	LV2 : un langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S2	Italien		12				Non	Non						
Matière	S2	Grec		12				Non	Non						
Matière	S2	Latin		12				Non	Non						
Matière	S2	Chinois						Non	Non						
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit - Montauban									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	S2	<b>CHOIX TD : Contentieux administratif et Droit public des affaires</b>													
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Contentieux administratif TD					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES</b>				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public des affaires CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit public des affaires TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL (relations collectives) (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
UE	S2	<b>DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)</b>	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 min	Écrit	1h
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui						
UE	S2	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non						
Matière	S2	Italien		12				Non	Non						
Matière	S2	Grec		12				Non	Non						
Matière	S2	Latin		12				Non	Non						
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non						
	S2	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

**Type Diplôme : LICENCE**

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<b>Juriste d'entreprise</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<p>Pour les étudiants en formation initiale : au cours de l'année universitaire, l'étudiant doit effectuer <b>un stage alterné</b> d'une durée minimale de trois mois en milieu professionnel et dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. L'étudiant peut réaliser une autre expérience que le stage. Dans ce cas là, cette expérience devra faire l'objet d'une convention pédagogique validée par le responsable pédagogique et pourra ainsi être prise en compte pour l'admission du diplôme.</p> <p>Les expériences professionnelles pouvant se substituer au stage sont les suivantes : CDD/CDI, service civique, VIE (Volontariat International en Entreprise)/VIA (Volontariat International en Administration)/VTE (Volontariat territorial en Entreprise), mémoire/rapport d'activités, projet de création d'entreprise.</p> <p>Le projet de stage doit obtenir l'accord du responsable pédagogique de la L3. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue (UE9) est prise en compte pour l'admission au diplôme.</p> <p>Par dérogation exceptionnelle, souverainement appréciée par le responsable pédagogique de la formation, l'étudiant se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer un stage pourra être autorisé à rédiger un mémoire dont le sujet sera déterminé par le responsable de la formation.</p> <p>Pour les étudiants sous contrat d'alternance : l'année débute par 2 semaines en immersion entreprise suivies de 2 semaines de cours (remise à niveau). Après cette première phase, les semaines en entreprise et en cours s'alternent selon calendrier révisé chaque année.</p>		
<b>Autres modalités</b>		
<p>Dans le cadre du projet Innov'emploi porté par la région, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'inscrire et de valider des blocs de compétences inscrits au RNCP et constitués des enseignements suivants :</p> <p>Sécurisation juridique de l'entreprise personne morale : RNCP24423BC05 "Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire" : Garanties, Constitution de sociétés, Direction de sociétés, Droit Fiscal des affaires</p> <p>Sécurisation juridique des actes commerciaux de l'entreprise : RNCP24423BC07 "Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires" : Régime général de l'obligation, Garanties, Biens de l'entreprise, Organisation de l'entreprise, Recherche documentaire</p>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
<p>Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.</p>		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<p>Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</p> <p>Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p>		
<b>Compensation</b>		
<p>La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</p> <p>La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.</p>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<p><a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a></p>		





## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>177</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	<b>48</b>	<b>3</b>		<b>8</b>	<b>8</b>						Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>								
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2</b>	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalités des groupes et des sociétés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (3 options au choix)</b>	90			12	12								
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>366</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>165</b>	<b>159</b>		<b>42</b>	<b>42</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE Accompagner la direction de l'entreprise agricole et agroalimentaire</b>	<b>88</b>	<b>82</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Comptabilité	10	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Analyse financière et contrôle de gestion	15	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Bilan sur la transmission de l'entreprise	6				/	Non	Non					Non évalué	
Matière	S1	Droit de l'exploitation	16	16			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		écrit ou oral sur 2 des 3 matières - choix du responsable de la formation	
Matière	S1	Droit de l'environnement	10	10				Non	Oui						
Matière	S1	Droit du travail et protection sociale	15	15				Non	Oui						
Matière	S1	Droit fiscal	16	16			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Sécuriser juridiquement la commercialisation des produits de l'entreprise agricole et agroalimentaire</b>	<b>37</b>	<b>37</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du négoce agricole	10	10			2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Grand oral sur 3 des 4 matières - choix du responsable de la formation	
Matière	S1	Droit de la consommation	7,5	7,5				Non	Oui						
Matière	S1	Droit de la distribution	12	12				Non	Oui						
Matière	S1	Droit du marché intérieur	7,5	7,5				Non	Oui						
UE	S1	<b>UE Maîtriser l'environnement institutionnel et financier de l'entreprise agricole et agroalimentaire</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Financement de l'exploitation agricole	10	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit de la PAC	10	10			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		écrit ou oral sur 2 des 3 matières - choix du responsable de la formation	
Matière	S1	Propriété industrielle	10	10				Non	Oui						
Matière	S1	Droit foncier	10	10				Non	Oui						
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				<b>18</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
		<b>1 voie au choix :</b>													
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois</b>				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
UE	S2	<b>UE Voie recherche : mémoire</b>				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>165</b>	<b>159</b>	<b>+voie</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit de la propriété intellectuelle</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>non renforcée</b> (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	60			8	8	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2</i>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - Programme Franco-Espagnol										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>non renforcée</b> (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	60			8	8	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - Programme Franco-Espagnol										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2</i>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	319,5			45		Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux/Protection des créations et des innovations</b>	99			15	15	Oui	Oui					
	S1	<b>Module Protection des créations littéraire et artistiques</b>												
Matière	S1	Propriété littéraire et artistique	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
	S1	<b>Module Propriété industrielle</b>												
Matière	S1	Protection des innovations commerciales	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Protection des innovations technologiques	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral sur 1 matière tirée au sort	
UE	S1	<b>UE Régulation des nouvelles technologies - Droit du numérique - Régulation dans l'univers numérique</b>	42			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Les nouveaux instruments de l'innovation et de la valorisation	9				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	RGPD	9				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Commerce électronique	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit du numérique/La responsabilité des acteurs du numérique	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE La stratégie de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle</b>	79,5			9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands principes de la propriété intellectuelle	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Technique contractuelle	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit des contrats appliqués à la propriété intellectuelle	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit des affaires et propriété intellectuelle	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Les procédures administratives	7,5				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	La défense des droits	18				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Aspects internationaux de la propriété intellectuelle</b>	39			5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit comparé et étranger	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Les systèmes et traités internationaux	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Clinique juridique</b>	30			7	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Insertion et pratique professionnelle</b>	30			3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	The English practice on a business context	24				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Rédaction de CV et lettre de motivation	6			/	/						Non évalué	

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	45			15	15	Oui	Oui					
UE	S1	UE 7 : Méthodologie de la voie recherche et de la voie professionnelle, préparation aux concours	45			15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Travail de fin de master	21				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet/Soutenance	Article + soutenance	
Matière	S1	Accompagnement et méthodologie	24			/	/						non évalué	
		<b>Voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 4 mois					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Rapport de stage + article	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>364,5</b>			<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - <u>Programme Franco-Espagnol</u>									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	319,5			45	45	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux/Protection des créations et des innovations</b>	99			15	15	Oui	Oui					
	S1	<b>Module Protection des créations littéraire et artistiques</b>												
Matière	S1	Propriété littéraire et artistique	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		
	S1	<b>Module Propriété industrielle</b>												
Matière	S1	Protection des innovations commerciales	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Oral sur 1 matière tirée au sort	
Matière	S1	Protection des innovations technologiques	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Régulation des nouvelles technologies - Droit du numérique - Régulation dans l'univers numérique</b>	42			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Les nouveaux instruments de l'innovation et de la valorisation	9				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral (l'étudiant tire un sujet sur l'une des matières de ces 3 UE)	
Matière	S1	RGPD	9				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Commerce électronique	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit du numérique/La responsabilité des acteurs du numérique	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE La stratégie de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle</b>	79,5			9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands principes de la propriété intellectuelle	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Technique contractuelle	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit des contrats appliqués à la propriété intellectuelle	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit des affaires et propriété intellectuelle	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Les procédures administratives	7,5				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	La défense des droits	18				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Aspects internationaux de la propriété intellectuelle</b>	39			5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit comparé et étranger	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Les systèmes et traités internationaux	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Clinique juridique</b>	30			7	7	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Insertion et pratique professionnelle</b>	30			3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	The English practice on a business context	24				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Rédaction de CV et lettre de motivation	6			/	/						Non évalué	

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - <u>Programme Franco-Espagnol</u>									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	45			15	15	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Méthodologie de la voie recherche et de la voie professionnelle, préparation aux concours</b>	45			15	15	Oui	Oui					
Matière	S2	Travail de fin de master	21				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet/Soutenance		
Matière	S2	Accompagnement et méthodologie	24			/	/						Non évalué	
		<b>Voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 2 mois					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
UE	S2	<b>UE Sistemas de protección I</b>	42			6		Oui	Oui				Modalités de contrôle du Máster Oficial en Propiedad intelectual de l'Université Carlos 3 de Madrid	
UE	S2	<b>UE Sistemas de protección II</b>	42			6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Mercado editorial y musical</b>	42			6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Mercado audiovisual, de las artes escénicas y plásticas</b>	42			6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Informes, litigios y procesos</b>	21			3		Oui	Oui					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	364,5	+ parcours Madrid		60	+ parcours Madrid							

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des transports et de l'aéronautique</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfécies	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 .</b>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des benefices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix)	90			12	12	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	177	42		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2.</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	UE Matière optionnelle S2 (1 option au choix)	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	UE Matières de spécialité	48	3		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>366</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique		
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>225</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE Cours fondamentaux</b>	<b>105</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Cadre institutionnel et juridique	25				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H
Matière	S1	Les infrastructures des transports	25				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H
Matière	S1	Contrats de transport et logistique	25				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H
Matière	S1	Anglais juridique	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	<b>UE Séminaires thématiques</b>	<b>120</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit des transports des personnes et des marchandises	40					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	
Matière	S1	Droit de la gouvernance publique des transports	40					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit de l'aéronautique	40					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui				
		<b>1 voie au choix</b>											
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>225</b>			<b>60</b>	<b>60</b>						

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'affaire</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le Master mention Droit des Affaires parcours Juriste d'affaires est couplé en 2ème année à la préparation d'un diplôme d'université : le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE) offre une formation complémentaire de haut niveau en droit des affaires.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière		Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>													
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>													
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix)</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>177</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>18</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>366</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES											Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires (DJCE)											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3			343			49	49	Oui	Oui					
Bloc	S1	COMPETENCES TRANVERSALES														
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert de connaissances			40			5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais juridique			40			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	COMPETENCES TRANVERSALES														
UE	S1	UE Expertiser l'architecture juridique de l'entreprise et conseiller les créateurs			99			16	16	Oui	Oui					
Matière	S1	Création de l'entreprise			57			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Structure de l'entreprise			42			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	UE Optimiser l'activité de l'entreprise en matière sociale, fiscale et contractuelle			180			25	25	Oui	Oui					
Matière	S1	Techniques fiscales			69			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Exposé-discussion transverse	
Matière	S1	Techniques contractuelles			51			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Techniques sociales			60			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	UE Conseiller les dirigeants			24			3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance			24			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Semestre	S2	SEMESTRE 4						11	11	Oui	Oui					
Bloc	S2	COMPETENCES TRANVERSALES														
UE	S2	UE Appui à la transformation en contexte professionnel et Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés						11	11	Oui	Oui					
		<i>1 voie au choix parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois						11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire								Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL			343	+voie		60	60							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'entreprise</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	45		30	30	Oui	Oui					
UE	S1	UE Contrats	48			7	7	Oui	Oui					
Matière	S1	Contrats d'affaires 1	24			3,5	3,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Ecrit de 3h commun aux deux matières
Matière	S1	Contrats d'affaires 2	24			3,5	3,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		
UE	S1	UE Droit du marché	42			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de l'environnement	18			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit de la régulation	15			1,5	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Ecrit de 1h 30 commun aux deux matières
Matière	S1	Droit public des affaires	9			1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		
UE	S1	UE Gestion financière et juridique	66	45		11	11	Oui	Oui					
Matière	S1	Analyse financière	12	18		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Gestion financière	15			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Fiscalité des structures	15	9		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Contrôle fiscal	9			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	15	18		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S1	UE Savoir-faire	33			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion de projet	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Informatique	18			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	165	70		30	30	Oui	Oui					
UE	S2	UE Protection de l'entreprise	63			10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Pénal des affaires	18			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Contentieux de l'entreprise	18			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S2	Patrimoine intellectuel 1	9			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S2	Patrimoine intellectuel 2	18			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S2	UE Gestion juridique de la vie de l'entreprise	45	30		6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la défaillance économique	27	15		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	S2	Droit international privé	18	15		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
UE	S2	UE Droit du marché	39			4	4	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la concurrence	21			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S2	Droit de la consommation	18			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5	
UE	S2	UE Communication	18	40		3	3	Oui	Oui					
Matière	S2	Techniques de communication	18			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	L.V. Anglais		40		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	UE Rapport d'activités ou de stage				7	7	Oui	Oui					
		<i>1 modalité en fonction de votre inscription</i>												
Matière	S2	Rapport de stage (durée minimale de 3 mois)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S2	Rapport d'activités (calendrier de l'alternance)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>354</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	<b>USAGE AVANCEES ET SPECIALISEES DES OUTILS NUMERIQUES</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Maîtrise des outils numériques</b>	27			2	2	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Formation documentaire	9				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	ANNUEL	Technologie de l'internet	18				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	ANNUEL	<b>COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Anglais</b>	30			3	3	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Anglais juridique	30					Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : ASSURER LA SÉCURISATION DES ACTES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE (CONTRATS D'AFFAIRES, PRÉVENTION DU RISQUE JURIDIQUE...)</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Sécurisation des actes juridiques</b>	84			9	9	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Techniques contractuelles	15												
Matière	ANNUEL	Pactes extra-statutaires	6				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Négociation	6												
Matière	ANNUEL	Marchés publics	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	ANNUEL	Contrats de distribution	12				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Matière	ANNUEL	Bail commercial	12				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	ANNUEL	Contrats bancaires	18				1,5	Non	Oui				Écrit	3h	
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : ASSURER LA GESTION JURIDIQUE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE ET DE SES PRATIQUES</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Gestion juridique de l'entreprise</b>	93			11	11	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Titres financiers	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	ANNUEL	Opérations haut de bilan	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Les risques financiers	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Fiscalité des échanges	21				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	ANNUEL	Les risques responsabilités	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Séminaires thématiques					/	Non	Non					non évalué	
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : GÉRER LES CONTENTIEUX ET ARBITRAGE (EN COLLABORATION OU NON AVEC DES CABINETS D'AVOCATS)</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Contentieux et arbitrage</b>	36			4	4	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Arbitrage	15				1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	ANNUEL	Suivi des procédures	21				1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES										SESSION UNIQUE			Observation session d'exams
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : ASSURER LA SÉCURISATION DES ACTES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE (CONTRATS D'AFFAIRES, PRÉVENTION DU RISQUE JURIDIQUE...)</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Sécurisation des actes juridiques à l'international</b>	69			6	6	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	DIP Contrats	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Matière	ANNUEL	DIP Société	12				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Matière	ANNUEL	Droit du commerce international	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	ANNUEL	Transports	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	ANNUEL	Douanes	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Bloc	ANNUEL	<b>MAITRISER LES FONDAMENTAUX DU DROIT SOCIAL</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Fondamentaux du droit social</b>	48			5	5								
Matière	ANNUEL	Sécurité sociale	18				3,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Matière	ANNUEL	Ressources humaines	18				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Matière	ANNUEL	Rédaction des contrats de travail	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h 30	
Bloc	ANNUEL	<b>APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL / DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DES SAVOIRS SPECIALISEES</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Rapport d'activité ou de stage</b>				10	10								
		<b>1 modalité au choix</b>													
Matière	ANNUEL	Rapport de stage (durée minimale 4 mois)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	ANNUEL	Rapport d'activité (selon calendrier alternance)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	Rédaction d'un rapport d'activités ou d'un rapport de stage	
Bloc	ANNUEL	<b>DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPECIALISEES</b>													
UE	ANNUEL	<b>UE Savoir-faire</b>				10	10								
		<b>1 modalité répondant à l'UE Rapport d'activité ou de stage</b>													
Matière	ANNUEL	Soutenance du rapport de stage						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
Matière	ANNUEL	Soutenance du rapport d'activité						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Soutenance du rapport d'activités ou du rapport de stage	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>387</b>			<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit fondamental des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1.</i>															
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix)	90			12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2.</b>															
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	UE Matière de spécialité	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>140</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE1 Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>	<b>10</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais	10					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE2 Analyser la vie de l'entreprise afin de définir une stratégie</b>	<b>80</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Traitement des défaillances des entreprises	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Écrit	5h	
Matière	S1	Droit des sociétés et des marchés financiers	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Les biens de l'entreprise	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Droit fiscal des affaires	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
UE	S1	<b>UE3 Gérer les contraintes liées à l'activité de l'entreprise</b>	<b>50</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de l'arbitrage	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Oral	Oral sur 1 des matières de l'UE	
Matière	S1	Contrats internationaux	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit de la concurrence interne et internationale	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit du travail	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Histoire du droit des affaires	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>65</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE4 Appui à la transformation en contexte professionnel</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Stage (durée minimale d'1 mois)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Rapport/Mémoire	Rédaction d'un rapport de stage	
UE	S2	<b>UE5 Maîtriser et mettre en œuvre les outils de la recherche</b>	<b>25</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodes des techniques juridiques	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Méthode de l'exposé discussion	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Apprentissage des techniques de la recherche	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Mémoire/Soutenance		
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	<b>UE6 Maîtriser l'environnement juridique de l'activité de l'entreprise et sécuriser les actes juridiques de la vie de l'entreprise</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Principes généraux du droit pénal des affaires	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Oral	Oral portant sur les matières de des UE 2, UE 3 et UE 6	
Matière	S2	Régime des obligations civiles et commerciales	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Oral		
Matière	S2	Propriété industrielle et nouvelles technologies	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Oral		
Matière	S2	Financement du crédit aux entreprises	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Oral		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>205</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Secteur financier</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>													
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>													
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Matière optionnelle S1 (1 option au choix)	30			4	4	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	UE Matières de spécialité S1	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (3 matières)	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
		<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>													
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (3 options au choix)	90			12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>245</b>			<b>45</b>	<b>45</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE1 COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES</b>	<b>15</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais financier	15					Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE2 MAITRISER LES RISQUES FINANCIERS</b>	<b>87</b>			<b>14</b>	<b>14</b>								
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit des assurances	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Matière	S1	Droit des obligations (contrat et responsabilité)	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Questions économiques relatives au secteur financier	9				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Mathématiques financières	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Matière	S1	Asset management (gestion d'actifs)	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	<b>UE3 SECURISER ET OPTIMISER LES INSTRUMENTS JURIDIQUES</b>	<b>60</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des sociétés	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Droit pénal financier	15				4	Non	Oui						
Matière	S1	Droit fiscal	15					Non	Oui						
Matière	S1	Comptabilité et analyse financière	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE4 MAITRISER LES TECHNIQUES PROPRES AU SECTEUR FINANCIER</b>	<b>83</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Séminaires	83					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UES COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPECIALISES</b>				<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL</b>													
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>245</b>			<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Administration des entreprises en difficultés est proposé en formation initiale, en alternance, en formation continue (M2 uniquement) et en Formation Ouverte à Distance (FOAD)		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>219</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1</b>	<b>126</b>	<b>27</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S1	<b>UE2</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Groupements à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE3</b>	<b>33</b>	<b>12</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Anglais des affaires		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>177</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE4</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Analyse financière	33	13,5		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=2		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE5</b>	<b>48</b>	<b>3</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE6</b>	<b>30</b>	<b>12</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Anglais des affaires		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>396</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit de la coopération économique et des affaires internationales</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	180	42		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE 1	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière		Contentieux International	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	UE 2	48	3		8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<i>1 option au choix parmi les 5 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	UE 3 (1 choix valable pour les 2 semestres)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	192	39		30	30								
UE	S2	UE 4	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>															
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	UE 5	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<i>1 option au choix parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE 6 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>372</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>200</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1 Droit de la coopération économique</b>	<b>100</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des intégrations régionales	20					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	Ecrit sur une matière de l'UE
Matière	S1	Droit des investissements étrangers	20					Non	Non					
Matière	S1	Droit de la régulation des activités économiques	20					Non	Non					
Matière	S1	Droit de la coopération décentralisée	20					Non	Non					
Matière	S1	Droit de l'environnement et du développement durable	20					Non	Non					
UE	S1	<b>UE 2 Droit du commerce international</b>	<b>100</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international économique	20					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	Ecrit sur une matière de l'UE
Matière	S1	Droit de la concurrence	20					Non	Non					
Matière	S1	Droit des contrats internationaux et de l'arbitrage	20					Non	Non					
Matière	S1	Protection internationale de la propriété intellectuelle	20					Non	Non					
Matière	S1	Droit du commerce électronique	20					Non	Non					
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>	<b>140</b>	<b>80</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3 Droit international des affaires</b>	<b>120</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit international privé	20					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	5h	Grand oral sur l'ensemble des matières UE3 et matières non évaluées UE1 et UE2
Matière	S2	Droit international et compare des sociétés	20					Non	Non					
Matière	S2	Droit pénal des affaires	20					Non	Non					
Matière	S2	Droit social comparé	20					Non	Non					
Matière	S2	Droit fiscal international et comparé	20					Non	Non					
Matière	S2	Droit bancaire	20					Non	Non					
UE	S2	<b>UE 4 Formation à la recherche et professionnalisation</b>	<b>20</b>	<b>80</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie de la recherche	20				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Séminaires pratiques		40			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Anglais des affaires		40			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					11	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		rapport de stage et soutenance ou un mémoire inspiré de thématiques rencontrées lors du stage
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					11	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		mémoire de recherche et soutenance
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>340</b>	<b>80</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit international et comparé des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit International et Comparé des Affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>180</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>48</b>	<b>3</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<i>1 option au choix parmi les 5 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 3</b> <b>(1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit International et Comparé des Affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>															
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>1 option au choix parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>372</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit International et Comparé des Affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>180</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>140</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international des sociétés	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit international privé	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit des contrats du commerce international (aspects vietnamiens et régionaux)	20				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Droit des contrats du commerce international (international et comparé)	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats de financement et garanties	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats du commerce électronique et propriété intellectuelle	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats de la common law	20				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>40</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Règlement des litiges (aspects asiatiques)	20				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Règlement des litiges (aspects internationaux et comparés)	20				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>50</b>	<b>100</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 3</b>	<b>50</b>	<b>30</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Séminaire de négociation et de rédaction d'un contrat international	20				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire d'arbitrage (simulation d'une instance arbitrale)	10				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire de droit fiscal international et comparé	20				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire de méthodologie juridique		30			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S2	<b>UE 4</b>		<b>70</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Séminaire de langue		60			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Séminaire de méthodologie de la recherche d'emploi		10			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				Remise d'un rapport et soutenance	
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Remise du rapport de stage et soutenance	
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Remise du mémoire de recherche et soutenance	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>230</b>	<b>100</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des libertés</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
L'étudiant admis sur le programme franco-québécois pourra obtenir à l'issue de leur cursus le Master mention Droit international et européen, parcours Droit des libertés, délivré par l'Université Toulouse 1 Capitole et la maîtrise en droit délivrée par l'Université Laval. Le semestre 3 est réalisé à l'Université Toulouse 1 Capitole et le semestre 4 à l'Université Laval de Québec.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international et européen des droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Contentieux International	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					
<i>2 options au choix parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
UE	S1	<b>UE 3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit constitutionnel approfondi	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<i>2 options au choix parmi les 3 proposées :</i>													
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit des relations extérieures	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>384</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>170</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>80</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	20				1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Oral/Écrit	5h	Une épreuve écrite de 5 heures sur une des matières tirée au sort + un grand Oral
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	20				1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Procédure devant les juridictions européennes (CEDH-CJUE)	20				1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Protection comparée des libertés devant les juridictions constitutionnelles	20				1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>20</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	QPC et libertés	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Autorités administratives indépendantes et libertés	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Juridictions ordinaires et libertés	20				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Procédure pénale et libertés	10				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>20</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Bioéthique et libertés 1	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté d'expression et médias	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 5</b>	<b>20</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit à la vie privée et à la vie familiale	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté de conscience et de religion	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	60	20		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 6</b>	30			5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Citoyenneté européenne et droits politiques européens	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Juridictions pénales internationales et libertés	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 7</b>	30			5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Bioéthiques et libertés 2	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Libre circulation des personnes	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 8</b>		20		5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		20			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 9</b>				15	15	Oui	Oui						
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (3 mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	Rapport stage ou d'activités	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Mémoire et soutenance	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>230</b>	<b>20</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'affaires international</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'Affaires International										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>180</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>48</b>	<b>3</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<i>1 option au choix parmi les 5 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
UE	S1	<b>UE 3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'Affaires International										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>															
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</b>															
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
	S2	<b>UE 5</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<b>1 option au choix parmi les 3 proposées :</b>															
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>372</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		M2 Juriste d'affaires international										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>219</b>	<b>34</b>		<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>95</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international	20					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3		Oral	Exposé discussion portant sur les matières des UE2, UE3, UE4	
Matière	S1	International Trade Alternative Dispute Resolutions	12					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
Matière	S1	International Contracts	18					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
Matière	S1	Droit international des sociétés	12					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
Matière	S1	Droit fiscal international	9					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
Matière	S1	Droit social international	12					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
Matière	S1	Propriété intellectuelle	12					Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3				
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>28</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	International business law practice	28					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Exposé discussion portant sur les matières des UE1, UE3, UE4	
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>48</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Drafting and negotiation of international contracts	30					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Exposé discussion portant sur les matières des UE1, UE2, UE4	
Matière	S1	International banking and financial law	6					Non	Oui						
Matière	S1	Séminaires de Environmental law	6					Non	Oui						
Matière	S1	International arbitration	6					Non	Oui						
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>48</b>	<b>34</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats et nouvelles technologies	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Exposé discussion portant sur les matières des UE1, UE2, UE3	
Matière	S1	Contrats en droit chinois	5					Non	Oui						
Matière	S1	Cross-cultural Business Workshop		4				Non	Oui						
Matière	S1	Séminaires de comptabilité	9					Non	Oui						
Matière	S1	Techniques de distribution et de coopération internationale	9					Non	Oui						
Matière	S1	Conférences	20			/	/	Non	Non					Non évalué	
Matière	S1	Tutorat		9		/	/	Non	Non					Non évalué	
Matière	S1	Insertion professionnelle		3		/	/	Non	Non					Non évalué	
Matière	S1	Méthodologie du mémoire et du rapport de stage		18		/	/	Non	Non					Non évalué	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>7</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>7</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée min de 3 mois	7					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>226</b>	<b>34</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste européen</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
En M2 Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice, les enseignements du S3 se déroulent à Barcelone.		
En M2 Juriste Européen - Protection des Droits et Espace Social Européen, les enseignements du S4 se déroulent à Athènes.		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste Européen (tronc commun en Master 1)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	192	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit International et Européen des Droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit International Privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	60			8	8	Oui	Oui						
		<b>2 options au choix parmi les 5 proposées :</b>													
Matière	S1	Droit penal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste Européen (tronc commun en Master 1)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	192	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International Privé 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	60			8	8	Oui	Oui						
		<b>2 options au choix</b>													
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen des innovations et du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	384	78		60	60								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	130			30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	45			15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15				15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	Epreuve écrite de 5 heures sur une des 3 matières désignée par le responsable du M2
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit et pratique de l'OMC	15					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 2</b>	85			15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit constitutionnel de l'Union	20				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	préparation : 1/2h passage : 1/2h	Epreuve orale d'exposé discussion sur 3 matières désignées par le responsable du M2 (intitulé des matières communiqué avant l'épreuve)
Matière	S1	Droit administratif européen	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit du marché intérieur	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit de la cohésion économique, sociale territoriale	8					Non	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12					Non	Oui					
		<b>1 option au choix parmi les 2 proposées :</b>						Non	Oui					
Matière	S1	Contentieux de l'Union	15			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Ligation through European justice	15					Non	Oui					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	124			30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3</b>	54			8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Gouvernance financière et économique	6				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Contact law and European context	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit européen des marchés publics	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Espace financier européen	8				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit fiscal européen	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Projet tutoré	0				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	Rapport écrit	
UE	S2	<b>UE 4</b>	70			10	10	Oui	Oui					
		<b>CHOISIR UNE OPTION PARMIS DEUX</b>						Non	Oui					
		<b>OPTION 1</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Pilotage et gestion de projets européens (FEDER, FSE)	15				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	préparation : 1/2h passage : 1/2h	
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10					Non	Oui					
Matière	S2	Droit social européen	12					Non	Oui					
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12					Non	Oui					
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12					Non	Oui					
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9					Non	Oui					
		<b>OPTION 2</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Competition Law	20				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Epreuve orale d'exposé discussion sur l'ensemble des matières de l'option choisie	
Matière	S2	Comparative public management	10					Non	Oui					
Matière	S2	Competition Economics	10					Non	Oui					
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6					Non	Oui					
Matière	S2	Mergers and acquisition	6					Non	Oui					
UE	S2	<b>UE 5</b>				12	12	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	254			60	60							

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>				30	30	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE 1 - Module 40892 Université de Barcelone</b>	-			15	15	Oui	Oui				évaluation par l'Université de Barcelone
UE	S1	<b>UE 2 - Module 43001 Université de Barcelone</b>	-			15	15	Oui	Oui				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	130			30	30	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE 3</b>	60			8	8	Oui	Oui				
Matière	S2	Libre circulation des personnes, visa, asile	15				8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des 4 matières désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Coopération judiciaire civile	15			Non		Oui					
Matière	S2	Coopération judiciaire Pénale	15			Non		Oui					
Matière	S2	Citoyenneté-Protection des données	15			Non		Oui					
UE	S2	<b>UE 4</b>	70			10	10	Oui	Oui				
		<b>CHOISIR UNE OPTION PARMIS DEUX</b>											
		<b>OPTION 1</b>					10			CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des matières de l'option choisie désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Pilotage et gestion de projets européens (FEDER, FSE)	15			Non		Oui					
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10			Non		Oui					
Matière	S2	Droit social européen	12			Non		Oui					
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12			Non		Oui					
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12			Non		Oui					
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9			Non	Oui						
		<b>OPTION 2</b>					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des matières de l'option choisie désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Competition Law	20			Non		Oui					
Matière	S2	Comparative public management	10			Non		Oui					
Matière	S2	Competition Economics	10			Non		Oui					
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6			Non		Oui					
Matière	S2	Mergers and acquisition	6			Non		Oui					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	S2	UE 5				12	12	Oui	Oui				
		<i>1 voie au choix</i>											
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>130</b>	<b>+S3 (à Barcelone)</b>		<b>60</b>	<b>60</b>						

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste Européen - Protection des Droits et Espace Social Européen									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	80			30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	60			20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux de l'union	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Mobilité internationale du salarié	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE 2</b>	20			10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1'	8					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	80			30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3 - Cours de l'université Aristote de Thessalonique</b>	80			20	20	Oui	Oui				évaluation par l'Université de Thessalonique	
UE	S2	<b>UE 4</b>				10	10	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois)					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	160			60	60							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>ETHIQUE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Cette formation est co-acréditée avec les universités UT2 Jean Jaurès, UT3 Paul Sabatier et UT Capitole. Les évaluations relèvent des universités portant les enseignements.		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux deux semestres.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
- Les semestres sont validés isolément sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent. - Les UE sont validés isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
Note inférieure à 6/20 dans une UE ou absence non justifiée.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		ETHIQUE									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		ETHIQUE DU SOIN ET DE LA RECHERCHE (Philosophie, Médecine, Droit)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 1	183			30	30	Oui	Non					
UE	S1	UE 701 Epistémologie : médecine et sciences du vivant I -UT2	50			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE 702 Droits des libertés fondamentales - UTCapitole	33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	UE 703 Histoire de la médecine - UT3	25			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Evaluation organisée par UT 3
UE	S1	UE 704 Histoire de la notion éthique -UT2	25			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE 705 Initiation à la recherche - UT2	25			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE 706 LANSAD ou option - UT2	25			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Evaluation organisée par UT 2
Semestre	S2	Semestre 2	165			30	30	Oui	Non					
UE	S2	UE 801 Mise en situation pratique 1				9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S2	UE 802 Droit et risque	40			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	UE 803 Procréation et vie commençante - UT3	25			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Evaluation organisée par UT 3
UE	S2	UE 804 Ethique du soin et fin de vie - UT3	25			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Evaluation organisée par UT 3
UE	S2	UE 805 Initiation à la recherche et au management de la santé - UT 2	50			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Evaluation organisée par UT 2
UE	S2	UE 806 LANSAD ou option	25			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>348</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		ETHIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		ETHIQUE DU SOIN ET DE LA RECHERCHE (Philosophie, Médecine, Droit)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
SEMESTRE	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>135</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>					
UE	S1	UE901 - Epistémologie : médecine et sciences du vivant - UT2	25			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE902 - Droit de la santé - UT1	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	UE903 - Question éthique contemporaine - UT2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE904 - Histoire de la notion d'éthique - UT2	22			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation organisée par UT 2
UE	S1	UE905 - Mise en situation pratique II				9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	Ethique de la recherche biomédicale - UT3	25			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation organisée par UT 3
SEMESTRE	S2	<b>Semestre 4</b>	<b>75</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>					
UE	S2	Mémoire				18	18	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
UE	S2	Bioéthique et libertés - UTCapitole	25			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	Gestion du risque en milieu de soin et santé publique - UT3	25			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation organisée par UT 3
UE	S2	Stage dans le milieu de la santé (Faculté de médecine UT3)	25			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>210</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT FISCAL</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit fiscal de l'entreprise</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT FISCAL										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert de connaissances 1		12		2	2	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : 1 choix valable pour les 2 semestres</i>													
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	UE Environnement comptable et fiscal des entreprises 1	63	13,5		10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaire et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Environnement juridique et économique de l'entreprise 1	63			8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principe de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Environnement administratif et fiscal des particuliers 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Fiscalité des particuliers 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	UE Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	

MASTER 1		DROIT FISCAL										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	192	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	UE Communication spécialisée pour le transfert de connaissances 2		12		2	2	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : même langue que celle choisie au S1</i>													
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	UE Environnement comptable et fiscal des entreprises 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
UE	S2	UE Environnement juridique et économique de l'entreprise 2	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficulté	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Environnement administratif et fiscal des particuliers 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité des particuliers 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	UE Conseil au contribuable dans un contexte international	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Optimisation de la situation fiscale des particuliers	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Introduction à la gestion du patrimoine	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Suivi des procédures fiscales	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédures fiscales	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>381</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT FISCAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>234</b>			<b>43</b>	<b>43</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Optimisation de la fiscalité de l'activité courante des entreprises</b>	<b>72</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité des bénéfices approfondie	39				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires	18					Non	Oui					
Matière	S1	Comptabilité et fiscalité	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S1	<b>UE Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise</b>	<b>69</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité de la création, transformation, transmission et liquidation des entreprises	36				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Comptabilité des sociétés	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Contribution économique territoriale (CET)	9				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Fiscalité des personnes publiques	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Conseil au contribuable dans un contexte international</b>	<b>45</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit fiscal international - DFI	27					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Oral portant sur l'ensemble des matières du bloc	
Matière	S1	Droit fiscal anglo-saxon (en anglais)	9					Non	Oui					
Matière	S1	Territorialité de la TVA	9					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE Optimisation de la situation fiscale des particuliers</b>	<b>15</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité du patrimoine approfondie	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE Suivi des procédures fiscales</b>	<b>24</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédures fiscales approfondies	24					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Acquérir une culture juridique, théorique et fondamentale des mécanismes fiscaux</b>	<b>9</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Théorie générale & philosophie de l'impôt	9					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT FISCAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				17	17	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</b>				17	17	Oui	Oui					
		<i>1 voie au choix au choix</i>												
Matière	S2	Voie recherche : mémoire				20		Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : stage 2 mois minimum				20		Oui	Oui					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>234</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>HISTOIRE DU DROIT</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Histoire du droit et des institutions</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		HISTOIRE DU DROIT									session unique		
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>162</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE Histoire et culture du droit 1</b>	<b>99</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S1	Histoire des doctrines juridiques en Europe	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S1	Idéologies politiques modernes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
UE	S1	<b>UE Socle juridique fondamental 1</b>	<b>63</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	
UE	S1	<b>UE Travaux dirigés 1</b>		<b>27</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Histoire de la Justice		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
		<b>1 option au choix (choix valable pour les 2 semestres = même n° d'option)</b>											
Matière	S1	Option 1 : Introduction au droit du patrimoine culturel et historique		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Option 2 : Culture juridique et historique		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	<b>UE Langue vivante 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 1		HISTOIRE DU DROIT									session unique		
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>156</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE Histoire et culture du droit 2</b>	<b>93</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S2	Histoire du droit social	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S2	Histoire contemporaine	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
UE	S2	<b>UE Socle juridique fondamental 2</b>	<b>63</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	
Matière	S2	Science administrative	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	
UE	S2	<b>UE Travaux dirigés 2</b>		<b>27</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
		<i>Selon option choisie au S1 (même n° d'option) :</i>											
Matière	S2	Option 1 : Institutions culturelles et patrimoniales		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S2	Option 2 : Fondements contemporains du droit		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S2	<b>UE Langue vivante 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>318</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>						

MASTER 2		HISTOIRE DU DROIT									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>160</b>	<b>6</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1 Cours fondamentaux</b>	<b>45</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit public	15			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Histoire du droit privé	15			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Histoire des sources du droit et de la science juridique	15			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2 Cours d'approfondissement</b>	<b>100</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	15							CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral portant sur les matières de l'UE	
Matière	S1	Histoire du droit des affaires	15											
Matière	S1	Le prince et le sacré, vers la modernité juridique	15											
Matière	S1	Histoire du droit public des cultes	15											
Matière	S1	Histoire des institutions de sécurité	20											
Matière	S1	Séminaires internationaux	20											
UE	S1	<b>UE 3 Spécialisation (1 option au choix)</b>	<b>15</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	<b>option 1</b>								CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Fondements anthropologiques du droit ET Actualité de l'histoire du droit	15			4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Actualité de l'histoire du droit		6		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	<b>option 2</b>								CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du patrimoine culturel ET Actualité du droit du patrimoine	15			4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Actualité du droit du patrimoine		6		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>		<b>20</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 4 Spécialisation (1 option au choix)</b>		<b>20</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	<b>option 1</b>								CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Fondements romains du droit ET Traditions juridiques en Europe		10		2,5	2,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Traditions juridiques en Europe		10		2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	<b>option 2</b>								CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Conservation des sources historiques ET Histoire de la justice et sources judiciaires		10		2,5	2,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Histoire de la justice et sources judiciaires		10		2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE 5 Mémoire</b>				<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>160</b>	<b>26</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DE L'IMMOBILIER</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du M2 mention Droit de l'immobilier est proposée en alternance (contrat d'apprentissage) : les apprentis suivent le programme du DU Géomètre-expert au semestre 4.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DE L'IMMOBILIER										Session Unique			Observation session d'examens
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 1</b>	<b>186</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier 1</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats Immobiliers 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'entreprise sociétaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE Module Droit public de l'immobilier</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'environnement	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE Module Langues 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Allemand													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol													
Matière	S1	Italien													
Semestre	S2	<b>Semestre 2</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Module Pluridisciplinaire</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats Immobiliers 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de l'entreprise individuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S2	Droit des contrats et marchés publics	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier 2</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la construction	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit des sûretés	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	<b>UE Module Langues 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Allemand													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol													
Matière	S2	Italien													
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>381</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DE L'IMMOBILIER											session unique		Observation session d'examens
Parcours-type													Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>			285			45	45	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier</b>						20	20	Oui	Oui				
Matière	S1	Contrats des constructeurs	Porteur		21			1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 4h (sur une matière choisie par le responsable et connue 2 semaines avant l'épreuve) et 3 oraux (sur les autres matières)	
Matière	S1	Droit de la copropriété	Porté	Notarial	25		Non			Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Responsabilités et assurances des constructeurs	Porteur		21		Non			Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	Porté	Notarial	25			19	19	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 4h (sur une matière choisie par le responsable et connue 2 semaines avant l'épreuve) et 3 oraux (sur les autres matières)	
UE	S1	<b>UE Module Droit public de l'immobilier</b>					Oui			Oui					
Matière	S1	Droit des marchés publics de travaux	Porteur		18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	Porteur		24			1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 4h (sur une matière choisie par le responsable et connue 2 semaines avant l'épreuve) et 3 oraux (sur les autres matières)	
Matière	S1	Fiscalité immobilière	Porté	Notarial	25		Non			Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Droit de l'environnement	Porteur		21		Non			Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Contentieux de l'immobilier	Porteur		18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Module pluridisciplinaire</b>						6	6	Oui	Oui				
Matière	S1	Financement de la construction	Porteur		18				1	Non	Oui			Oral ou contrôle continu	
Matière	S1	Droit du logement social	Porteur		18				1	Non	Oui			Oral ou contrôle continu	
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	Porté	Notarial	18				1	Non	Oui			Oral ou contrôle continu	
Matière	S1	Gestion comptable	Porteur		18				1	Non	Oui			Oral ou contrôle continu	
Matière	S1	Gestion du contrat de construction international	Porteur		15			/	/					Non évalué	
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>						15	15	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE Orientation (1 voie au choix)</b>						15	15	Oui	Oui				
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois								Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire	Rapport de stage ou rapport d'activité sur autorisation	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire								Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	Mémoire avec soutenance	
Matière	S2	Voie apprentissage : parcours géomètre expert			174	12				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Report de la note du DU Géomètre expert.	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>			285			60	60						

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>Droit Notarial</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Formation notariale</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT NOTARIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Formation notariale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>204</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>96</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats immobiliers 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des entreprises en difficultés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>108</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit patrimonial notarial + Méthodologie liquidative	45	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE 3</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : 1 choix valable pour les 2 semestres</i>													
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>225</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>96</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des sûretés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats Immobiliers 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S2	Droit de l'entreprise individuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>129</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit international privé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S2	Droit de la construction	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S2	Introduction à la gestion de patrimoine	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S2	<b>UE 6</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : même langue que celle choisie au S1</i>													
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>429</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT NOTARIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Formation notariale									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>312</b>			<b>55</b>	<b>55</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>75</b>			<b>27</b>	<b>27</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit civil notarial : contrats et obligations	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la famille : transmission à titre gratuit	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit commercial notarial	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>89</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des biens	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Exposé discussion poratnt sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction à la publicité foncière	6			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Fiscalité des entreprises	20			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Fiscalité immobilière	25			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit des groupements civils et commerciaux	20			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>148</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit de la copropriété	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit rural notarial	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Déontologie professionnelle	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Comptabilité notariale	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit international privé notarial	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 1 mois</b>				<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		Soutenance d'un rapport de stage
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>312</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des médias et de la communication</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire. applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>156</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Régulation générale du numérique</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE Régulation internationale et comparée du numérique</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>129</b>	<b>42</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Régulations sectorielles du numérique</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Contentieux international</b>	<b>18</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Spécialité</b>	<b>45</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Introduction au droit des médias	15			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication												Voir modalités Engage	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>285</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>189</b>	<b>71</b>		<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 Enseignements fondamentaux</b>	<b>100</b>	<b>30</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de la communication audiovisuelle	20	5			2 pour le grand oral	Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2	Oral		Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit des communications électroniques	20	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du cinéma	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la presse (écrite, numérique)	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du numérique	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la propriété littéraire et artistique appliqué au secteur de la communication	15	5		Non		Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
UE	S1	<b>UE2 Enseignements complémentaires</b>	<b>89</b>	<b>10</b>		<b>15</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droits européens des médias et de la communication	12				1 pour les 3 épreuves 2 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		3 épreuves (oral ou écrit de 2 heures), portant sur 3 matières de cette UE désignées par le responsable de la formation + un Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit international et comparé des médias et de la communication	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la concurrence appliqué aux médias et à la communication	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et économie de la régulation	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et management des politiques culturelles	10	5		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Contrats de l'audiovisuel	10	5		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit à l'image et relations presse	10			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la communication publicitaire	5			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Liberté de la communication et numérique	5			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Economie des médias et stratégies des groupes audiovisuels	4			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Collectivités territoriales, Culture, Communication et Numérique	3			Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	<b>UE3 Modules d'approfondissement</b>		<b>31</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Gouvernance et régulation européenne des médias		4			3 pour l'étude de cas ; 7 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Constitution et liberté de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit financier et droit fiscal des médias, de la culture et de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit social des médias, des métiers de la culture et de la communication		4		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Production, programmation et diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques : enjeux juridiques		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Sociologie des médias, Médias et Réseaux sociaux		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Etablissements publics culturels et diplomatie audiovisuelle française		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Honnêteté de l'information et déontologie du journalisme		3		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Médias, sports et eSport		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Médias, diversité et protection de la jeunesse		2		Non		Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU ( <i>facultatif</i> ) Thématique : Digital, Media and Communication													
Semestre	S2		<b>5</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>10</b>								
UE	S2	<b>UE4 Méthodologie et conduite de projets pédagogiques et professionnels</b>	<b>5</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Réalisation de projets pédagogiques initiés par les étudiants (individuels et/ou collectifs) ( <i>facultatif</i> )												Peut ouvrir droit à bonification	
Matière	S2	Gestion de projets professionnels (obligatoire)		10										Non évalué	
Matière	S2	Initiation à la recherche, méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5											Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Note de rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		Soutenance du mémoire	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>194</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit, numérique et IA</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du Master mention Droit du numérique parcours Droit, Numérique et IA est accessible en contrat d'alternance (CA ou CP).		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>156</b>	<b>12</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Régulation générale du numérique</b>	<b>66</b>			<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE Régulation internationale et comparée du numérique</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>114</b>	<b>57</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Régulations sectorielles du numérique</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Contentieux international</b>	<b>18</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Spécialité</b>	<b>30</b>	<b>15</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du commerce électronique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Initiation à l'informatique		15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Cours optionnel au choix dans le catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication												Voir modalités Engage	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>270</b>	<b>69</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>279</b>	<b>178</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui					
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b>COMPETENCES SPECIALISEES</b>												
UE	S1	<b>UE Maîtrise des aspects techniques et de l'encadrement juridique de l'IA</b>	<b>54</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit et éthique de l'IA	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques de l'IA	24	6		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Traitement de données numériques</b>	<b>66</b>	<b>45</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance de la donnée	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques des données	36	45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Cybersécurité : protection et régulation d'un système d'information</b>	<b>70</b>	<b>12</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la Cybersécurité	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Science et technique de la Cybersécurité	40	12		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Entreprise numérique</b>	<b>31</b>	<b>57</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Encadrement juridique du cœur d'activité	19	9		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Transformation numérique de l'entreprise	12	48		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Comprendre l'évolution du numérique et mener une approche critique</b>	<b>58</b>	<b>58</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Ecosystème juridique interne, national et international	28			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Culture numérique et informatique avancée	30	58		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>3</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Appui à la rédaction d'un rapport professionnel ou d'un mémoire de recherche</b>				<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	3			/	/						Non évalué	
Matière	S2	<b>Voie au choix pour les étudiants de formation initiale :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle STAGE : durée minimum 3 mois				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	<b>Pour les alternants (CP ou CA) :</b>												
Matière	S2	Voie alternance : rapport d'activité				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
UE	S2	<b>UE Evaluation de savoirs hautement spécialisés</b>				<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1h	GRAND ORAL
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>282</b>	<b>178</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>UFR Droit et Science Politique</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU PATRIMOINE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Ingénierie du patrimoine</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS, SECONDE CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU PATRIMOINE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 1</b>	<b>201</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 : Langue vivante (1 langue au choix, valable pour l'année)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE2 : Déterminer la fiscalité patrimoniale</b>	<b>93</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'entreprise sociétaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	<b>UE3 : Gerer les actifs patrimoniaux</b>	<b>108</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit patrimonial notarial + méthodologie liquidative	45	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Contrats immobiliers 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Droit de la banque et des marchés financiers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S2	<b>Semestre 2</b>	<b>219</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE4 : Langue vivante (Même langue vivante que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE5 : Diagnostic patrimonial et entrepreneur individuel</b>	<b>93</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Introduction à la gestion de patrimoine	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats immobiliers 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Droit de l'entreprise individuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	<b>UE6 : Sécuriser la fiscalité patrimoniale en droit interne et en droit international</b>	<b>126</b>	<b>13,5</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit des sûretés	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Droit international privé	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Droit des Procédures fiscales	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>420</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3	198	227		40	40	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE1 : Appui a la transformation en contexte professionnel</b>	110			10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Contrôle continu sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Rencontres patrimoniales professionnelles	30					Non	Oui					
Matière	S1	Etude et présentation de cas patrimoniaux	20					Non	Oui					
Matière	S1	Colloque Annuel	15					Non	Oui					
Matière	S1	Semaine de séminaires FNDP	30					Non	Oui					
Matière	S1	Affaires contentieuses en Gestion de Patrimoine	15					Non	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé</b>	42	89		10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	15				Non	Oui					
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens	5	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit International Privé	6	11				Non	Oui					
Matière	S1	Assurance-vie et Gestion Patrimoniale	6	10				Non	Oui					
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	6	15				Non	Oui					
Matière	S1	Fiscalité Immobilière	4	8				Non	Oui					
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégie fiscale	5	12				Non	Oui					
Matière	S1	Valeurs mobilières	4	8				Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 3 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel</b>	20	46		10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés	6	15				Non	Oui					
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	5	10				Non	Oui					
Matière	S1	Patrimoine social	4	8				Non	Oui					
Matière	S1	Fiscalité internationale approfondie	5	13				Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 4: Mettre en œuvre les préconisations patrimoniales</b>	26	92		10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit et réglementation statutaire des conseillers en patrimoine	5	9				Non	Oui					
Matière	S1	Responsabilité déontologie intermédiation	4	2				Non	Oui					
Matière	S1	Conseiller en investissement financier (AMF)	3	2				Non	Oui					
Matière	S1	Préparation certifications (AMF)		40				Non	Oui					
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés	1	4				Non	Oui					
Matière	S1	Allocations d'actifs	1	4				Non	Oui					
Matière	S1	Pratique de l'assurance vie	5	8				Non	Oui					
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	5	15				Non	Oui					
Matière	S1	Technique commerciale	2	8				Non	Oui					

Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>	12	50		20	20	Oui	Oui				
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSERVALES</b>											
UE	S2	<b>UE 5 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</b>	12	50		10	10	Oui	Oui				
Matière	S2	Bilan patrimonial	12	50				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Soutenance
UE	S2	<b>UE 6 : Appui à la transformation en contexte professionnel</b>				10	10	Oui	Oui				
Matière	S2	Stage de 4 à 6 mois						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Rapport de stage + Oral
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>210</b>	<b>277</b>		<b>60</b>	<b>60</b>						

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit pénal et sciences criminelles - affaires privées et publiques</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PENAL										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles - parcours affaires privées et publiques										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>129</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal du travail	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 2 matières en option parmi les 6 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit pénal du travail	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux de l'Union européenne	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit International et européen des droits de l'homme	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 3</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 1 langue vivante (choix valable pour l'année) :</i>															
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PENAL										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles - parcours affaires privées et publiques										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>198</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>132</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>															
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 3 matières en option parmi les 6 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des peines et criminologie	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Histoire contemporaine	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
<i>Même langue vivante que celle choisie au S1 :</i>															
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>393</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PENAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>260</b>			<b>45</b>	<b>45</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>90</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal général appliqué aux affaires	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Droit pénal international appliqué aux affaires	20					Non	Oui					
Matière	S1	Procédure pénale appliquée aux affaires	20					Non	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit pénal des affaires	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit de la peine appliqué aux affaires	20					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>70</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal des affaires dans le code pénal	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Droit pénal des affaires publiques	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal commercial	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal de la consommation	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal bancaire	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal boursier	5					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal fiscal	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal de l'environnement	10					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>65</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de l'anticorruption	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit de l'antiblanchiment	15					Non	Oui					
Matière	S1	Lutte contre le travail illégal	15					Non	Oui					
Matière	S1	Analyse financière	10					Non	Oui					
Matière	S1	Evaluation des procédures comptables et ingénierie de la fraude	10					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>35</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	PNF	5					Non	Oui					
Matière	S1	TRACFIN	5					Non	Oui					
Matière	S1	L'AFA	5					Non	Oui					
Matière	S1	l'AGRASC	5					Non	Oui					
Matière	S1	Les douanes	5					Non	Oui					
Matière	S1	JIRS	10					Non	Oui					
Matière	S1	Conférence libre						Non	Non				Non évalué	

MASTER 2		DROIT PENAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 4				15	15	Oui	Oui					
UE	S2	UE 5				15	15	Oui	Oui					
		<i>1 voie au choix</i>												
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (2mois minimum)				15	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rapport de stage
Matière	S2	Voir recherche : Mémoire de recherche				15	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Mémoire de recherche
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>260</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le programme Franco Québécois, les enseignements du deuxième semestre sont entièrement délocalisés à l'université de Laval. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PENAL										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles - parcours sciences criminelles										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 1</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>129</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 2 matières en option parmi les 6 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit pénal du travail	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux de l'Union européenne	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit International et européen des droits de l'homme	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 3</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
<i>Choisir 1 langue vivante (choix valable pour l'année) :</i>															
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PENAL										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles - parcours sciences criminelles										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>Semestre 2</b>	<b>198</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>132</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
<b>Choisir 3 matières en option parmi les 6 proposées :</b>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit des peines et criminologie	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Histoire contemporaine	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	<b>UE 6</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
<b>Même langue vivante que celle choisie au S1 :</b>															
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>393</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PENAL									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>220</b>			<b>46</b>	<b>46</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>70</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal général	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h	Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Droit pénal spécial	15			Non		Oui						
Matière	S1	Droit de la peine	15			Non		Oui						
Matière	S1	Fondements du droit pénal	10			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Ecrit		5h	Evaluation portant sur les 2 matières	
Matière	S1	Procédure pénale	15				Non	Oui						
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>100</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux du droit pénal des affaires	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit pénal de l'environnement	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal international	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal européen	14					Non	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	10					Non	Oui					
Matière	S1	Cybercriminalité	10					Non	Oui					
Matière	S1	Analyse économique du droit pénal	5					Non	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	6					Non	Oui					
Matière	S1	Actualités législatives	5					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel comparé	10					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>50</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Pratique des parquets	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Justice pénale des mineurs	10					Non	Oui					
Matière	S1	Pratique de l'application des peines	10					Non	Oui					
Matière	S1	Pratique des droits de la défense	10					Non	Oui					
Matière	S1	Problèmes sociaux posés par la délinquance	10					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
		<b>1 option au choix :</b>												
Matière	S2	Rapport de stage				14	14	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rapport de stage
Matière	S2	Mémoire de recherche				14	14	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Mémoire de recherche
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>220</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		DROIT PENAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles parcours Franco-Québécois									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>100</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>45</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal général	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h	Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Droit pénal spécial	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit de la peine	15					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>39</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure pénale	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Fondements du droit pénal	10					Non	Oui					
		<b>1 matière au choix parmi les 3 proposées :</b>						Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal international	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel	10					Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal européen	14					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>	<b>135</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3</b>	<b>135</b>			<b>21</b>	<b>21</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Cours Université Laval						Non	Oui					
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>235</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Contentieux et arbitrage</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jur		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et arbitrage										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	195	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	63			8	8								
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		12		2	2								
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'exams
Parcours-type		Contentieux et arbitrage										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières <u>renforcées</u> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <u>non renforcées</u> (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>															
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>				<b>8</b>	<b>8</b>								
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou QCM	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou QCM	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Contentieux administratif	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>				<b>2</b>	<b>2</b>								
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et Arbitrage									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>223</b>			<b>48</b>	<b>48</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>100</b>			<b>24</b>	<b>24</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure civile	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Procédure pénale	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Contentieux administratif	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Arbitrage interne et international	25					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>54</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Institutions juridictionnelles	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand Oral	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des conflits	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Procédure civile d'exécution	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Pratique de l'arbitrage international	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Séminaires et conférences</b>	<b>69</b>			<b>11</b>	<b>11</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Contentieux des étrangers	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand Oral	
Matière	S1	Contentieux prud'homal	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Les procédures rapides	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Contentieux bancaire	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Procédures d'appel	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Contentieux de la consommation	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Stratégie procédurale	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Etudes de cas en contentieux privé	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Conférences	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>3</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Orientation</b>	<b>3</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	3					Non	Non				Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>226</b>	<b>+voie</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PRIVE	
PARCOURS TYPE	Contrats et Responsabilité des Professionnels	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>			<b>8</b>	<b>8</b>								
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>								
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	195	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (4 matières)	132	27		20	20	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>															
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)	63			8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contentieux administratif	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		12		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PRIVE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>248</b>			<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>65</b>			<b>18</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats internes	10					Non	Oui	CC&CT	2,8 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de cette UE	
Matière	S1	Contrats internationaux	10					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Droit européen des contrats	10					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Contrats spéciaux et responsabilité en droit comparé	10					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Théorie générale des responsabilités professionnelles	15					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Rédaction de contrats internes et internationaux	10					Non	Oui	CC&CT					
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>58</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats du commerce électronique	10					Non	Oui	CC&CT	2,7 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de cette UE	
Matière	S1	Responsabilités spéciales des professionnels	18					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Contrats spéciaux	10					Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des conflits	20					Non	Oui	CC&CT					
UE	S1	<b>UE Séminaires professionnels</b>	<b>125</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Responsabilité des professionnels du droit	11					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de cette UE	
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : pratique de l'arbitrage commercial	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : nouvelles pratiques contractuelles	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur spatial	4					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur de la santé	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur des transports	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : baux civils et commerciaux	17					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats et responsabilités en droits bancaire et	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats de travail	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats publics	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Risques et assurances : assurance de responsabilité	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Risques et assurances : l'assurance outil de la gestion des risques	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Risques et assurances : techniques d'assurance	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Risques et assurances : assurances de l'entreprise	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Conférences	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					

MASTER 2		DROIT PRIVE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	14			10	10	Oui	Oui						
UE	S2	UE Orientation	14			10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodologie	7,5					Non	Non					non évalué	
Matière	S2	Tutorat	6,5					Non	Non					non évalué	
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>262</b>	<b>+voie</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des personnes et de la famille</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	195	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	63			8	8								
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		12		2	2								
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>				<b>8</b>	<b>8</b>								
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international privé 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>				<b>2</b>	<b>2</b>								
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PRIVE									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>223</b>			<b>54</b>	<b>54</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>118</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	La personne : la personnalité	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	2 écrits de 5h portant sur deux matières tirées au sort
Matière	S1	Les couples	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	L'enfant : la filiation	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit de la bioéthique	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit patrimonial de la famille	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Les solidarités familiales	10				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>40</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international privé de l'Union Européenne	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand Oral	
Matière	S1	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit pénal des mineurs	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	La personne vulnérable : les droits du malade	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Séminaires</b>	<b>65</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Enfance et adolescence en difficulté	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand Oral	
Matière	S1	Surendettement	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Responsabilités professionnelles	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Protection sociale de la famille	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Protection internationale de la personne	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Vie familiale et activité professionnelle	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>10</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Orientation</b>	<b>10</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Séminaires professionnels	10			/	/	Non	Non				non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>233</b>	<b>+voie</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit privé fondamental</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit privé fondamental										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>			<b>8</b>	<b>8</b>								
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>								
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit privé fondamental										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>															
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</b>															
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>				<b>8</b>	<b>8</b>								
Matière	S2	Droit international privé 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des entreprises en difficulté	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>				<b>2</b>	<b>2</b>								
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PRIVE									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit privé fondamental									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>227</b>			<b>37</b>	<b>37</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>80</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des obligations	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	1 écrit de 5 h
Matière	S1	Droit des biens	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		1 écrit de 5h sur une matière au choix de l'étudiant + 1 Grand oral portant sur l'une des deux matières restantes
Matière	S1	Droit des personnes et de la famille	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit patrimonial de la famille	20				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>147</b>			<b>7</b>	<b>7</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Philosophie du droit	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1 Grand oral portant sur une ou plusieurs matières de l'UE	
Matière	S1	Problèmes fondamentaux du droit processuel	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Problèmes fondamentaux du droit des affaires	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit anglo-saxon	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Histoire du droit privé	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit pénal général	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit du travail	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Principes généraux du droit international privé	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Séminaires académiques	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Séminaires professionnels	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>		<b>9</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Orientation</b>		<b>9</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Formation à la méthodologie de la recherche		9				Non	Non					Non évalué
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>227</b>	<b>9</b>	<b>+voie</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des collectivités territoriales</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
/		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales										Contrôle Continu		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>222</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<b>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</b>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</b>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>123</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
<b>4 options au choix</b>															
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>186</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des services publics	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>120</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
		<b>4 options au choix</b>													
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des ressources humaines	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Méthode des concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire	18	3		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit des finances locales	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>408</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session unique		Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>240</b>			<b>48</b>	<b>48</b>	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE1 Droit des finances locales approfondi</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE2 Droit des institutions locales</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit constitutionnel de la décentralisation	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Dynamiques contemporaines du droit des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Services publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Intercommunalités	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	<b>UE3 Droit de l'action locale</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Marchés publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Ressources humaines publiques	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Aide des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Risque juridique dans la gestion locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	<b>UE4 Ingénierie financière et comptable</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Comptabilité publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Pilotage budgétaire	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Stratégies financières	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Pilotage et gestion de la dette	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	<b>UE5 Politique publique locale</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Politiques de l'aide et de l'action locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Organisation de la vie publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Politiques locales de sécurité	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Démarche d'innovation publique	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	<b>UE6 Politiques de développement territorial</b>	<b>40</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Stratégies juridiques de développement durable	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droits et opérations d'aménagement	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit et gestion active du patrimoine immobilier	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE7 Orientation choisie</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				
		<b>1 voie au choix</b>											
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 mois minimum)						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>240</b>			<b>60</b>	<b>60</b>						

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit public des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<b>Autres modalités</b>		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix d'effectuer un stage ou d'obtenir le DU spécialisation en Contentieux administratif		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										SESSION UNIQUE			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit public des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>222</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>123</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
<i>4 options au choix</i>															
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PUBLIC										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3/ CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3/ CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>123</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
		<i>4 options au choix</i>													
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des services publics	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Methode de concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire	18	3		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des procédures fiscales	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>411</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								



## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit de l'environnement</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Une matière porteuse de crédits ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.</li> <li>- Une matière non porteuse de crédits ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de l'environnement										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	222	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Fondamentaux 1				16	16	Oui	Oui						
<b>Choisir 2 matières <u>renforcées</u> (CM+TD) parmi les 4 proposées :</b>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière <u>non renforcée</u> (CM uniquement) différente des matières renforcées déjà choisies :</b>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Spécialisation 1 (4 options au choix)</b>				12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de l'environnement										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	169	52,5		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Fondamentaux 2				16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	3/ 5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit international et européen de l'environnement	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	3/ 5		Écrit	3h	
UE	S2	UE Spécialisation 2 (4 options au choix)				12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui				Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit des services public	30			3	3	Oui	Oui				Oral/Écrit		
Matière	S2	Méthode de concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit de la commande publique	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire	18	3		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S2	UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>391</b>	<b>91,5</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session Unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de l'environnement									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>198</b>			<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE Fondamentaux</b>	<b>93</b>			<b>26</b>	<b>26</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Théories du droit de l'environnement	30			11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la biodiversité	21			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		
Matière	S1	Droit des pollutions	21			5		Oui	Oui		Oral		
Matière	S1	Droit des ressources naturelles	21			5		Oui	Oui		Oral		
UE	S1	<b>UE Ateliers de spécialisation</b>	<b>105</b>			<b>24</b>	<b>24</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Charte constitutionnelle de l'environnement	15			3	9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des espaces fragiles	15			3		Non	Oui		Écrit		
Matière	S1	Droits environnementaux de l'homme	15			3		Non	Oui		Écrit		
Matière	S1	Contentieux de l'environnement	15			3	12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		
Matière	S1	Criminalité environnementale	15			3		Non	Oui		Oral		
Matière	S1	Théorie de l'écofiscalité	15			3		Non	Oui		Oral		
Matière	S1	Théorie de la responsabilité écologique	15			3		Non	Oui		Oral		
Matière	S1	Climate change law	15			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>15</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE Méthode</b>	<b>15</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Méthodologie	15			/	/					Non évalué	
		<b>1 voie au choix</b>											
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE / STAGE : Durée minimum de 6 semaines				10	10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE / DU : MBA Juriste Commande Publique (+stage) ou DU de spécialisation en contentieux administratif (+ stage)				10	10	Non	Oui			évaluation selon DU choisi	
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche				10	10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>213</b>	<b>+ voie</b>		<b>60</b>	<b>60</b>						

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session Unique		
Parcours-type		Droit de l'environnement - Double diplôme Programme avec LUISS (Italie)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>98</b>	<b>3</b>		<b>15,5</b>	<b>15,5</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
UE	S1	<b>UE Sustainable society 1</b>	<b>74</b>	<b>3</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Climate Change Law	15			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h
Matière	S1	Sustainable Marketing	21	3		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	
UE	S1	<b>Cours de FLE au choix parmi les niveaux proposés</b>	24			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	<b>Un enseignement au choix parmi les trois proposés</b>	14			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	<b>UE Introduction to Non-Market Valuation</b>	9			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	
UE	S1	<b>UE Global risks for a living Planet : Climate, Biodiversity, Pandemics</b>	15			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>104</b>			<b>44,50</b>	<b>44,50</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>				
UE	S2	<b>UE Sustainable Information Systems</b>	24			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S2	<b>UE Sustainable Management and Evaluation of Ecosystems</b>	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	
UE	S2	<b>UE Sustainable society 2</b>	50			37,50	37,50	Oui	Oui				
Matière	S2	Smart cities and law	15			10	10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer	
Matière	S2	Expedition Week	35			10	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Projet	
Matière	S2	Travaux de recherche				17,50	17,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>202</b>	<b>3</b>		<b>60</b>	<b>49</b>						

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit public général</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix d'effectuer un stage ou d'obtenir le MBA Juriste commande publique ou le DU spécialisation en Contentieux administratif		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables à</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. La validation de l'UE 6 par la voie DU entraîne l'acquisition du bloc de compétences n° 34084BC04 "Appui à la transformation en contexte professionnel".		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>222</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>123</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
<i>4 options au choix</i>															
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE3 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit constitutionnel approfondi	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>123</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
		<b>4 options au choix</b>													
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des services publics	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Methode de concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit fondamentaux de l'UE	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>411</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>225</b>	<b>39</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 Doctrines du droit public</b>	<b>36</b>	<b>9</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Théories du droit	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Epreuve orale sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée	
Matière	S1	Epistémologie juridique	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Méthodes de la recherche juridique		9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Grands courants de pensée européens	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Epreuve orale sur l'une des 2 matières tirée au sort ou mutualisée	
Matière	S1	Grands courants de pensée américains	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S1	<b>UE2 Droit administratif</b>	<b>99</b>	<b>18</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de l'aménagement urbain	18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit de la commande publique	18	6				Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5				
Matière	S1	Droit des propriétés publiques	18	6				Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5				
Matière	S1	Droit de la régulation	18	6				Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit administratif européen	18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit des administrés	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S1	<b>UE3 Droit constitutionnel et libertés fondamentales</b>	<b>90</b>	<b>12</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Ingénierie constitutionnelle	18	6				Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit constitutionnel comparé	18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Théorie générale des finances publiques	18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	18	6				Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 2 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Rapport de systèmes	18					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>18</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4 et U5</b>	<b>18</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Non	Non						
Matière	S2	Conférences d'actualité	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1 note de grand oral portant sur l'ensemble du droit public (prenant en compte le contrôle continu)	
Matière	S2	Professions du droit public	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	<b>UE 6</b>				<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
		<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant ou DU (2 mois)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche (Stage facultatif)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>243</b>	<b>39</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE		
MENTION	<b>DROIT DE LA SANTE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>186</b>	<b>39</b>		<b>29</b>	<b>29</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE1 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE2 : (Niveau Standard) Gérer un établissement de sante, social, ou médico-social</b>	<b>30</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE3 : (Niveau Standard) Sécurisation juridique de l'activité de sante, médico-sociale ou l'activité de recherche en sante</b>	<b>60</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE4 : (Niveau Standard) Maitriser les contextes juridiques et politiques pour prévenir les risques juridiques</b>	<b>96</b>	<b>27</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit médical et au droit des professions de santé	33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	1/3		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la protection sociale 1	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/3		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit et politiques de santé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>133</b>	<b>60</b>		<b>31</b>	<b>31</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE5 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE6 : (Niveau Standard) Gérer un établissement de sante, social, ou médico-social</b>	<b>30</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la commande publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE7 : (Niveau Standard) : Encadrer des équipes intervenant dans le domaine de la santé</b>	<b>30</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la fonction publique et RH	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE8 : (Niveau Standard) Sécurisation juridique de l'activité de santé, médico-sociale ou l'activité de recherche en sante</b>	<b>30</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droits Fondamentaux de l'Union Européenne	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE9 : (Niveau Standard) Maitriser les contextes juridiques et politiques pour prévenir les risques juridiques</b>	<b>76</b>	<b>48</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la protection sociale 2	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/3		Écrit	3h	
Matière	S2	Le système de santé français	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/3		Écrit	3h	
Matière	S2	Méthode de concours de la fonction publique	10	13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Méthodologie des concours de la santé		7,5		/	/							Non évalué	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>319</b>	<b>99</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE											Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>			265	65		40	40	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>USAGE DU NUMERIQUE</b>														
UE	S1	UE1 Santé, protection sociale et données de santé			15	3		3	3	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>LANGUE VIVANTE</b>														
UE	S1	UE2 Anglais	Porteur			20		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>RENDEZ VOUS PROFESSIONNEL</b>														
UE	S1	UE3 Projet						4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		projet		
Bloc	S1	<b>SECURISATION JURIDIQUE</b>														
UE	S1	UE4 Enseignements spécialisés			136	21		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Fonction publique hospitalière			15	3		2		Oui	Oui	CC&CT		Oral	1 grand oral portant sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Marchés publics dans le domaine de la santé	Porteur		15	3		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Finances des établissements de santé	Porteur		15	3		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international et européen de la santé	Porteur		24	6		3		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international et européen de la Protection sociale	Porteur		15	3		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des activités biomédicales	Porteur		12			2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des produits de santé	Porteur		15	3		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Bioéthique et libertés	Porté	M2 DIDE DL M2 Ethique	25			/		Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES</b>														
UE	S1	UE5 Enseignements fondamentaux			114	21		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit Hospitalier	Porteur		15	6		2		Oui	Oui	CC&CT		Écrit	1 épreuve écrite portant sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Droit de la protection sociale	Porteur		15			2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des établissements privés de santé	Porteur		15	6		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des établissements médico-sociaux	Porteur		15			2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droits des patients et des usagers du système de santé	Porteur		15			2		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des professions de santé	Porteur		15	6		2		Oui	Oui					
Matière	S1	Responsabilité du fait des activités de santé	Porteur		24	3		3		Oui	Oui					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			15			20	20	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>Stage (mémoire de stage) ou Mémoire de recherche</b>														
UE	S2	UE6 Orientation			15			20	20	Oui	Oui					
Matière	S2	Gestion de projet	Porteur		12			/	/						Non évalué	
Matière	S2	Préparation Grand oral	Porteur		3			/	/						Non évalué	
		<b>1 voie au choix</b>														
Matière	S2	Voie professionnelle : mémoire et stage						/				CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche						/				CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>280</b>	<b>65</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT SOCIAL</b>	
<b>PARCOURS</b>	<b>DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE (2ème année)</b>	
Session M2	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Droit et management social des entreprises est proposé en formation initiale et en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) Pour les étudiants qui ne bénéficieraient d'aucun de ces contrats, la 1ère période en entreprise (alternance du semestre 3 du M2 DMSE) est remplacée par un projet tuteuré et la 2nde période d'alternance (alternance du semestre 4 du M2 DMSE) par un stage d'entreprise d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 6 mois.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3	432			46	46	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE1 : Usages avancés et spécialisés des outils numériques	18			1	1	Oui	Oui						
Matière	S1	Outils de gestion et de communication	18			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE2 : Niveau expert : maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail	108			10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	La relation individuelle de travail	40			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
Matière	S1	Droit des conditions de travail	27			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit social européen et international	27			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Matière	S1	Droit pénal et administratif du travail	14			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE3 : Niveau expert : maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail	83			10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Ingénierie de la négociation et des conflits	40			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Gestion des conflits collectifs	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Matière	S1	Le mouvement social	14			1,5	1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Pratique de la négociation et de la médiation	14			1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE4 : Niveau expert : maîtriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire	28			5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Pilotage du traitement juridique de la protection	28			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	UE5 : Maîtriser le déploiement de la stratégie et des outils RH	102			14	14	Oui	Oui						
Matière	S1	Outils et pratiques de GRH	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Gestion des rémunérations	12			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Gestion de la paie	9			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Formation et plan de développement des compétences	27			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Pilotage du changement et agilité	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Analytiques RH	9			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	<b>UE6 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH</b>	45			3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	SIRH : déploiement et gestion	12			0,5	0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning	15			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Gérer les RH dans un environnement difital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)	12			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit du travail et données personnelles : RGPD, BDES	6			0,5	0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE7 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH</b>	48			3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Déploiement de la politique RSE	15			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Audit social	12			0,5	0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Analyse et pilotage des risques RH	6			0,5	0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	15			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>	77			14	14	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE8 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>	21					Non	Non						
Matière	S2	Pratique de l'anglais Lingaskills	21			/		Non	Non					Non évalué	
UE	S2	<b>UE9 : Appui a la transformation en contexte professionnel</b>	14			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Accompagnement suivi alternance	14			7	7	Oui	Oui				NOTE ALTERNANCE		
UE	S2	<b>UE10 : Développement et intégration des savoirs hautement spécialisés</b>	21			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Rédaction d'un projet professionnel appliqué et soutenance	21			7	7	Oui	Oui				SOUTENANCE		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	509			60	60								

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT SOCIAL</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit et sciences du travail européen</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Droit et sciences du travail européen est proposé en formation initiale et en alternance.		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix de soutenir son rapport de stage ou de valider le DU Pratiquer la négociation collective ou le DU Expertise Sociale en Insolvabilité des Entreprises.		
Pour la voie recherche, l'étudiant a le choix de soutenir son mémoire ou de valider le DU Pratiquer la négociation collective.		
Les étudiants étrangers inscrits par leur université dans le réseau MEST peuvent se voir délivrer le Certificat MEST par le réseau européen MEST, s'ils valident les UE 5 et 6 du Master Droit et Sciences du Travail européen.		
Les étudiants inscrits dans le Master Droit Sciences du Travail européens, peuvent se voir délivrer, outre ce Master, le Certificat MEST par le réseau européen MEST, et le DU MEST par l'université Toulouse Capitole, s'ils valident les enseignements identifiés comme équivalents aux UE5 et 6 du Master Droit et Sciences du Travail européen, dans l'une des universités partenaires du réseau Labor Studies.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
La validation de l'UE 8 par la voie DU entraîne l'acquisition du bloc de compétence n°34093BC02 "Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés".		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>186</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE1 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>		<b>12</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : 1 choix valable pour les 2 semestres</i>													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE 2 (Niveau standard) : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 3 (Niveau standard) : Maîtriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Protection sociale 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2	1	Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE 4 : RH, adaptation et développement des compétences</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S1	<b>UE 5 : Droit social international, européen et comparé</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international privé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 6 (Niveau standard) : Transformation du monde du travail, des modalités de travail et de la protection sociale</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 7 : Entreprise et relations de travail</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	

MASTER 1		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	186	39		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	UE8 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances		12		2	2	Oui	Oui						
		<i>Langue vivante : même langue que celle choisie au S1</i>													
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	UE 9 (Niveau standard) : Maitriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail	33	13,5		6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
UE	S2	UE 10 (Niveau standard) : Maitriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire	33	13,5		6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Protection sociale 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	UE 11 : Droit social international, européen et comparé	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit comparé du travail	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit de la nationalité des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	UE 12 (Niveau standard) : Transformation du monde du travail, des modalités de travail et de la protection sociale	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Socio-éco du travail	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	UE 13 : Prévention et règlement des conflits du travail	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux du travail	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>372</b>	<b>78</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	>	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3	133			20	20	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	UE1 : Usages avancés et spécialisés des outils numériques	20			1	1	Oui	Oui					
Matière	S1	Valorisation et traitement de l'information	20				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE2 : Appui à la transformation en contexte professionnel	32			5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion de projet	5				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Ateliers d'insertion professionnelle et organisation de la conférence annuelle (note collective)	27				4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : the future of work						Non	Non				Non évalué	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	UE3 : (Niveau expert) : Maitriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail	30			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du travail approfondi	30				6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	UE4 : (Niveau expert) RH, adaptation et développement des compétences	51			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion des RH et management interculturel	30				8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S1	Gestion de la paie	12			Non		Oui						
Matière	S1	Construction d'un plan de formation	9			Non		Oui						

MASTER 2		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	>	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 4	173			40	40	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE5 : (Niveau expert) Droit social international, européen et comparé</b>	105			12	12	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit social comparé	60				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Politiques sociales de l'UE	24				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S2	Mobilité internationale des travailleurs	15				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S2	Recrutement des travailleurs étrangers	6					Non	Oui					
UE	S2	<b>UE6 : (Niveau expert) : Transformation du monde du travail, des modalités de travail et de la protection sociale</b>	68			12	12	Oui	Oui					
Matière	S2	Analyse des organisations	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Economie du travail	20				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S2	Droit du travail, IA et transformation numérique	9				1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Actualité de la protection sociale	9				1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE7 : Appui à la transformation en contexte professionnel</b>				8	8	Oui	Oui					
	S2	<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (3 mois minimum)					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	Rédaction du rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	Rédaction du mémoire	
UE	S2	<b>UE8 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</b>				8	8	Oui	Oui					
		<b>1 élément au choix :</b>												
Matière	S2	Soutenance du rapport de stage					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Soutenance du rapport de stage	
Matière	S2	Soutenance du mémoire					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Soutenance du mémoire	
Matière	S2	Validation du DU (DU concernés voir fiche générale)					8	Non	Oui				Report de la note du DU	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>306</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT SOCIAL</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
En M1 : L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. En M2 : L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
En M2 : Note inférieure à 10/20 dans l'UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés .		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT SOCIAL											Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	Semestre 1			186	39		30	30	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>														
UE	S1	UE1 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances				12		2	2	Oui	Oui					
		<i>Langue vivante : 1 choix valable pour les 2 semestres</i>														
Matière	S1	Anglais								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Espagnol				12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Allemand								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Italien								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>														
UE	S1	UE 2 (Niveau standard) : Maitriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail			33	13,5		6	6	Oui	Oui					
Matière		Droit du travail 1	Porteur		33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h
UE		UE 3 (Niveau standard) : Maitriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire			33	13,5		6	6	Oui	Oui					
Matière		Protection sociale 1	Porteur	Santé - Public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>														
UE	S1	UE 4 : RH, adaptation et développement des compétences			90			12	12	Oui	Oui					
Matière		Principes de gouvernance	Porté	Affaires - Fiscal - ALED - TSM	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Matière		Droit international privé	Porté	International	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h
Matière		Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires	Porté	Affaires - Fiscal - ALED - TSM	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h
UE	S1	UE 5 : Prévention et règlement des conflits du travail			30			4	4	Oui	Oui					
Matière		Droit pénal du travail	Porteur	Pénal	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h

MASTER 1		DROIT SOCIAL											Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 2			186	12		30	30	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>														
UE	S2	UE6 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances				12		2	2	Oui	Oui					
		<i>Langue vivante : même langue que celle choisie au S1</i>														
Matière	S2	Anglais				12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Espagnol			Oui		Oui			CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui		Oui			CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui		Oui			CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>														
UE	S2	UE 7 (Niveau standard) : Maitriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail			33			6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit du travail 2	Porteur		33	13.5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h
UE	S2	UE 8 (Niveau standard) : Maitriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire			33			6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Protection sociale 2	Porteur	Santé	33	13.5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>														
UE	S2	UE 9 : Prévention et règlement des conflits du travail			60			8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Contentieux du travail	Porteur		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	Porté	Affaires - Privé - Fiscal - ALED - TSM	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h
UE	S2	UE 10 : Méthodologie et recherche en droit social			60			8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Histoire du droit social	Porté	Histoire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Méthodologie de la recherche en droit social usages des outils numériques spécialisés	Porteur		30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>372</b>	<b>51</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>225</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>	<b>12</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais de spécialité droit social	12					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : the future of work				/	/	Non	Non				Non évalué	
UE	S1	<b>UE Usage des outils numériques en droit social</b>	<b>5</b>					Non	Non					
Matière	S1	Outils numériques avancés (ex: code du travail numérique, logiciels justice prédictive...)	5			/	/	Non	Non				Non évalué	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Maitriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail</b>	<b>20</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Contrat de travail et emploi	20					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Maitriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail</b>	<b>20</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Dialogue social et représentation du personnel	20					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Maitriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire</b>	<b>18</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Protection sociale et prévoyance	18					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Entreprise et relations de travail</b>	<b>68</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droits fondamentaux du travail	20			4		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Mobilité internationale du salarié	15			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des sociétés et droit du travail	15			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Santé au travail, rémunration et conditions de travail	18			4		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Emploi et marché du travail</b>	<b>47</b>			<b>9</b>	<b>9</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Marché du travail et politiques de l'emploi	20			4		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de la formation professionnelle	12			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de l'emploi public	15			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Prévention et règlement des conflits du travail</b>	<b>35</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Règlement contentieux et amiable des conflits du travail	20					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal du travail	15					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 4	93			20	20	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	UE Appui à la transformation en contexte professionnel	88					Non	Non					
Matière	S2	Conférence obligatoires	20					Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Conférences bonus (non rémunérées)	50					Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Actualisation et veille juridique	18					Non	Non				Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie recherche : stage (minimum 1 mois)						Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (minimum 3 mois)						Non	Non				Non évalué	
UE	S2	UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	5			20	20	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	5											
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche + soutenance						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>318</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est limité à 2 sauf dérogation délivrée sur justificatif par le Directeur de l'Institut de Criminologie et Sciences Pénales		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Non		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Condition d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
Les modules ainsi que les matières au sein d'un même module se compensent.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		



**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Certificat european master in Comparative, International and European Law</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université d'Anvers (Belgique), l'Université de Dublin (Irlande), l'Université de Maastricht (Pays-bas), l'Université de Mannheim (Allemagne), l'Université de Barcelone-Pompeu Fabra (Espagne) et l'Université de Zagreb (Croatie).		
Il se prépare en même temps que le Master 2 mention Droit international et droit européen parcours type Droit international et comparé.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Les étudiants admis dans le cadre de la double inscription avec le Master 2 mention Droit international et droit européen parcours type Droit international et comparé doivent valider l'UE1 soit 20 ECTS (période 1 du semestre 3) et l'UE5 en voie recherche obligatoirement. Ils effectuent dans l'université d'accueil l'équivalent des UE2, UE3 et UE4.		
Les étudiants inscrits dans une université partenaire en mobilité à Université Toulouse Capitole doivent s'ils sont :		
- présents en période 1 du semestre 3 : valider l'UE1 et l'UE2 du semestre 3 soit 30 ECTS ;		
- présents en période 2 du semestre 3 et au semestre 4 : valider les UE3 (10,5 ECTS), UE4 (7 ECTS) et l'UE5 (12,5 ECTS), soit un total de 30 ECTS.		
- présents à l'année (semestre 3 et semestre 4) : choisir un nombre de cours suffisant pour valider 30 ECTS. Ce choix de cours s'effectue dans les unités d'enseignement comme suit :		
UE1		
UE2		
UE3 : choix libre des cours par l'étudiant		
UE4 : l'étudiant doit choisir un groupe de cours correspondant soit au Module 1, soit au Module 2		
UE5		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
- Le candidat inscrit à l'Université Toulouse Capitole en tant qu'université d'origine doit être admis au semestre 3 et au semestre 4 en ayant validé 30 ECTS dans une université partenaire.		
- Le candidat en mobilité à l'Université Toulouse Capitole doit avoir obtenu au moins 30 ECTS au cours de son échange.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
Toute note inférieure à 4 sur 20 est éliminatoire		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									session unique			Observation examen
Parcours		Certificat european master in comparative, international et european law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>234</b>			<b>47,5</b>	<b>47,5</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>72</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européens et internationaux	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du Droit international public	21				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du Droit international privé	21				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal international	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>75</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands systèmes de droit contemporain	30				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du vivant	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Private Comparative Contract Law	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Public Comparative Contract Law	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>45</b>			<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	Oui	Oui					
		<b>1 module au choix parmi les 5 proposés :</b>												
		<b>Module 1 : Contentieux international</b>												
Matière	S1	Coopération judiciaire internationale	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International arbitration	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Contentieux devant les juridictions internationales	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 2 : Droit international public approfondi</b>												
Matière	S1	Procédures internationales	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des télécommunications et de l'internet	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit interne des organisations internationales	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 3 : Droit international privé approfondi</b>												
Matière	S1	Droit international privé de l'Union européenne	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Comparative Private International law	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Protection internationale de la personne	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

Diplôme d'université		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									session unique			Observation examen
Parcours		Certificat european master in comparative, international et european law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
		<b>Module 4 : Droit pénal comparé</b>												
Matière	S1	Grands systèmes de droit pénal contemporain	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des libertés dans un contexte international	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International Criminal Law	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 5 : Carrières internationales et européennes</b>												
Matière	S1	Core competences for international careers	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Statut de la fonction publique internationale et européenne	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International labour law	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>42</b>			<b>7</b>	<b>7</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Une matière d'un module non choisi	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Une matière d'un module non choisi	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Conférences multidisciplinaires	12				/	Non	Non				Non évalué	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>				<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 5</b>				<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Voir recherche : mémoire						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>234</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Collège Supérieur de Droit</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études, adossé à la 3e année de la Licence en Droit. Le Diplôme Universitaire niveau Master est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'étude, adossé à la 1ère année de Master pour le niveau. L'inscription au Diplôme Universitaire du CSD ne confère pas le statut d'étudiant.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
La validation du diplôme universitaire est acquise par l'obtention minimale de la note de 10 sur 20 L'obtention du diplôme donne lieu à l'une des mentions suivantes : - cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 10 et 11.99 - magna cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 12 et 13.99 - insigni cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 14 et 15.99 - summa cum laude: si le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 16		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Aucun crédit ECTS n'est attribué pour ce diplôme.		
<b>Compensation</b>		
/		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université											Session unique	
Parcours		Collège supérieur de droit niveau licence (Toulouse)									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Culture générale	30			/	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Assiduité	
Matière	ANNUEL	Méthode	3			/		Non	Non	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Travail collectif : ouvrage de culture générale	2h/ groupe			/	4	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Suivi documentaire Mémoire et soutenance	
Matière	ANNUEL	Travail individuel écrit				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Note de synthèse sur un sujet de culture générale	
Matière	ANNUEL	Travail individuel oral				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Colle portant sur un sujet de culture générale et juridique	

Diplôme d'université		Collège supérieur de droit niveau master (Toulouse)									Session unique	
Parcours		Collège supérieur de droit niveau master (Toulouse)									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Culture juridique	30			/	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Assiduité	
Matière	ANNUEL	Méthode	6			/		Non	Non	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Travail collectif : projet d'ouverture citoyenne	2h/ groupe			/	4	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport écrit et soutenance	
Matière	ANNUEL	Travail individuel écrit				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Note de synthèse sur un sujet de culture générale	
Matière	ANNUEL	Travail individuel oral				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Grand oral portant sur les droits et libertés fondamentaux	

Diplôme d'université											Session unique	
Parcours		Collège supérieur de droit niveau licence (Montauban)									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Culture générale	30			/	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Assiduité	
Matière	ANNUEL	Méthode	3			/		Non	Non	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Travail collectif : ouvrage de culture générale	2h/ groupe			/	4	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Suivi documentaire Mémoire et soutenance	
Matière	ANNUEL	Travail individuel écrit				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Note de synthèse sur un sujet de culture générale	
Matière	ANNUEL	Travail individuel oral				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Colle portant sur un sujet de culture générale et juridique	

Diplôme d'université											Session unique	
Parcours		Collège supérieur de droit niveau master (Montauban)									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Culture juridique	30			/	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Assiduité	
Matière	ANNUEL	Méthode	6			/		Non	Non	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Travail collectif : projet d'ouverture citoyenne	2h/ groupe			/	4	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport écrit et soutenance	
Matière	ANNUEL	Travail individuel écrit				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Note de synthèse sur un sujet de culture générale	
Matière	ANNUEL	Travail individuel oral				/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Grand oral portant sur les droits et libertés fondamentaux	

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	<b>Diplôme Supérieur de Notariat</b>	
Session DU	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
/		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
Les candidats doivent accomplir un stage d'une durée de 2 ans		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
En cas d'échec au contrôle des connaissances portant sur la période semestrielle, le candidat peut poursuivre sa scolarité mais il est tenu de subir par la suite les épreuves correspondant à la période non validée. Il ne peut pas se présenter plus de 3 fois aux épreuves correspondant à une même semestrialité.		
En cas d'échec à la soutenance du rapport de stage, celui-ci ne peut être présenté de nouveau qu'une seule fois, au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Les enseignements conduisant au DSN comportent 4 périodes semestrielles réparties sur 2 années.		
Les étudiants qui se sont inscrits en deuxième année de diplôme supérieur de notariat après le 1er septembre 2008, doivent soutenir devant un jury désigné par le président de l'université un rapport de stage à partir de la fin de la troisième année et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.		
Dans chacune des quatre périodes semestrielles, pour l'ensemble du contrôle continu et de l'examen terminal, après délibération du jury, l'étudiant est déclaré :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- admis, s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20</li> <li>- soumis à un oral de contrôle, s'il a obtenu une note moyenne comprise entre 8 et 10 sur 20</li> <li>- ajourné, s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20</li> </ul>		
L'oral de contrôle a lieu devant un jury présidé par un Professeur ou Maître de conférences de droit des universités et comprend au moins un notaire ou un notaire assistant. Sur la prestation orale du candidat et au vu des notes obtenues en contrôle continu et à l'épreuve d'examen terminal, le jury décide de l'admission du candidat en portant la note à 10 sur 20.		
La validation du DSN est conditionnée par l'obtention d'un Master 2 Droit notarial, le succès au contrôle des connaissances des quatre semestrialités des deuxième et troisième années du diplôme, le certificat de fin de stage et le succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage dans les conditions fixées par l'arrêté du 28 avril 2008.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Dans le cas où le candidat est autorisé à se représenter aux examens d'une semestrialité non validée, sans suivre la formation, il conserve la note de contrôle continu obtenue à la session précédente.		
<b>Compensation</b>		
/		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		Diplôme Supérieur de Notariat										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestrialité	S1	Actes courants et techniques contractuelles								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S2	Droit rural - Droit immobilier urbain								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S3	Droit de la famille - Successions								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S4	Droit des sociétés - Fiscalités								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
STAGE	ANNUEL	Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois								CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		Mémoire/Soutenance		

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Juriste Conseil Entreprise</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Ce diplôme se prépare en même temps que la deuxième année du Master 2 mention Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires		

### **EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE**

<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
/	
<b>Seconde chance</b>	
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.	
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.	

### **VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION**

<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
/	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Non applicable	
<b>Compensation</b>	
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.	
<b>Note éliminatoire</b>	
/	

### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Diplôme d'université		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation examen
Parcours		Juriste Conseil d'Entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	63			/	4	Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	18			/	2	Non	Oui					
Matière	S1	Analyse comptable et financière de l'entreprise	18					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE		<b>UE 2</b>	45			/	2	Non	Oui					
Matière	S1	Séminaires pratiques de Droit des affaires	45					Non	Oui				Report de la note obtenue à l'UE "UE Optimiser l'activité de l'entreprise en matière sociale, fiscale et contractuelle" du Master 2 mention Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	60			/	9	Non	Oui					
UE	S2	<b>UE 3</b>	60			/	2	Non	Oui					
Matière	S2	Propriété intellectuelle	30				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Commerce international	30				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S2	<b>UE 4</b>				/	2	Non	Oui					
Matière	S2	Soutenance du rapport de stage						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Soutenance		
UE	S2	<b>UE 5</b>				/	3	Non	Oui				Report de la note obtenue au certificat de spécialité FNDE Montpellier	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>123</b>			/								

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>DU Master européen en science du travail</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DRT-002, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Les enseignements sont dispensés en anglais et dans la langue des pays partenaires.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre : L'Université Toulouse Capitole et les Universités de Brême (Allemagne), l'Université de Trier (Allemagne), la London School of Economics and Political Science (Angleterre), l'Université de Warwick (Angleterre), l'Université catholique de Louvain (Belgique), le Dublin Collège (Irlande), l'Université de Florence (Italie), l'Université de Milan (Italie), l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas) et l'Université de Lisbonne (Portugal).		
Les étudiants de l'Université Toulouse Capitole suivent les enseignements du premier semestre à l'Université Toulouse Capitole et ceux du deuxième semestre dans l'une des universités partenaires. Le parcours pédagogique individualisé à valider est communiqué en début d'année à chacun des étudiants retenus.		
Les étudiants des universités partenaires débutent leur parcours dans leur université au premier semestre et poursuivent leur parcours au deuxième semestre à l'Université Toulouse Capitole. Ces étudiants entrant suivent les enseignements des UE5 et UE6 exclusivement.		
Ce diplôme se prépare en même temps que la deuxième année du Master mention Droit social parcours type Droit et Sciences du Travail Européen.		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DU Master Européen en science du travail									Session unique			Observation examen
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>133</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE1</b>	<b>20</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Valorisation et traitement de l'information	20				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE2</b>	<b>32</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion de projet	5				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Ateliers d'insertion professionnelle et organisation de la conférence annuelle	27				4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			Note collective	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>30</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du travail approfondi	30				6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>51</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion des RH et management interculturel	30					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Gestion de la paie	12				8	Non	Oui					
Matière	S1	Construction d'un plan de formation	9					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>167</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>99</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit social comparé	60				5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Politiques sociales de l'UE	24				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Mobilité internationale des travailleurs	15				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S2	<b>UE 6</b>	<b>68</b>			<b>12</b>	<b>12</b>							
Matière	S2	Analyse des organisations	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Economie du travail	20				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Droit du travail, IA et transformation numérique (à créer)	9				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Actualité de la protection sociale	9				1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE 7</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (3 mois minimum)					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	Rédaction du rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	Rédaction du mémoire de recherche	
UE	S2	<b>UE 8</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Soutenance du rapport de stage ou du mémoire					8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Soutenance du rapport de stage ou mémoire de recherche	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>300</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>DU Spécialisation en contentieux administratif</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE 2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le tribunal administratif de Toulouse (offre de stage limitée).</li> <li>- Pour les étudiants inscrits en Master 2 (mentions Droit), le stage réalisé dans le cadre du Master peut substituer celui à réaliser dans le cadre du DU.</li> </ul>		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les enseignements du DU ne portent pas de crédits ECTS capitalisables.</li> <li>- En cas de non validation de l'année, les notes obtenues aux UE 1 et 2 ne sont pas conservables. Seule la note de l'UE 3 (stage) est conservable.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE 1 et 2 sont validées isolément ou par compensation, sous réserve de l'obtention d'une moyenne à chaque UE d'au-moins 5/20.</li> <li>- L'UE 3 (stage) est validée isolément.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

